

BUDGET PRIMITIF 2018
RAPPORT DE PRÉSENTATION





ÉDITO

Dans ce budget 2018, Nancy s'inscrit pleinement dans les objectifs assignés par l'État aux collectivités territoriales. Avec un ratio de progression des dépenses publiques à 0,86% et une capacité de désendettement à 10,8 années, notre ville se situe en-deçà des plafonds respectifs de 1,2% et 12 années fixés par les textes.

Parce que nous considérons cette bonne gestion comme un préalable à notre action, nos objectifs restent inchangés : maintenir la qualité des services indispensables aux Nancéiens et poursuivre notre programme d'accompagnement et d'investissement dédié à la qualité de vie des habitants, à la modernisation des équipements publics et à la rénovation du patrimoine.

Pour que Nancy soit rayonnante, nous nous engageons aujourd'hui dans plusieurs grands chantiers de rénovation et de mise en valeur de notre patrimoine, avec le démarrage des travaux du palais des ducs de Lorraine, les intérieurs de la Villa Majorelle et la restauration du Mémorial Désilles.

Pour une cité commerçante et attractive, la Société d'Économie Mixte, pour transformer l'immobilier commercial de Nancy, sera opérationnelle dès cette année, pour dynamiser le commerce de centre-ville, tout comme la rénovation des locaux accueillant le Grand Hôtel de la Reine.

Pour une ville toujours plus citoyenne, nous avons choisi d'investir massivement dans l'éducation, dans toutes ses composantes. Ce budget consacrera d'ailleurs pour la quatrième année consécutive l'éducation comme priorité absolue.

Nancy citoyenne, c'est aussi l'augmentation des crédits au Centre Communal d'Action Sociale, le soutien sans faille au tissu associatif, la poursuite de l'Agenda d'accessibilité programmé, et près de 0,9M€ d'investissement dans les équipements « jeunesse et sport ».

Pour une ville encore plus participative et responsable, nous poursuivons la modernisation de l'administration avec la dématérialisation des procédures, sans compter l'ouverture d'un nouvel équipement de proximité, mairie et médiathèque, dans le quartier Saint-Pierre.

Sur le volet sécurité, nous poursuivons là encore l'armement de la Police Municipale et plus généralement le programme de renfort de son équipement et le déploiement de la vidéosurveillance.

Enfin, pour rendre la ville plus belle et plus propre, la brigade du cadre de vie est aujourd'hui en service : un dispositif renforcé par des actions de sensibilisation autour de la propreté.

Conformément à nos engagements de début de mandat, le taux de fiscalité reste stable, pour le pouvoir d'achat des Nancéiens et l'attractivité du territoire. Le niveau d'épargne et la maîtrise des charges de fonctionnement nous permettent d'aborder dans des conditions optimales la future contractualisation avec l'Etat. Quant à l'encours de dette, intégralement sécurisé, celui-ci a diminué de 5,4M€ et devrait rester stable en 2018, pour ne pas obérer l'avenir, tout comme les dépenses d'équipement au service du développement économique et de l'emploi.

Ensemble, nous pouvons envisager le futur avec sérénité.

Michel DUFRAISSE
Adjoint en charge
des finances



Laurent HÉNART
Maire de Nancy
Ancien Ministre



SOMMAIRE

PARTIE 1

LE BUDGET PAR NATURE

04 - 05

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement

06

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement
2. Les dépenses d'investissement



PARTIE 2

LE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE

14 - 17

A. RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ

1. Développement économique et attractivité
2. Commerce
3. Culture
4. Relations internationales
5. Tourisme, valorisation du patrimoine

17 - 21

B. QUALITÉ DU CADRE DE VIE

1. Sécurité, libertés publiques
2. Cadre de vie, nature, espaces verts
3. Stationnement
4. Logement

17 - 21

C. ÉPANOUISSEMENT ET COHÉSION SOCIALE

1. Petite enfance, politique familiale
2. Éducation
3. Cohésion sociale, santé
4. Jeunesse, sports, loisirs

17 - 21

D. GESTION DURABLE ET RESPONSABLE





PARTIE 1

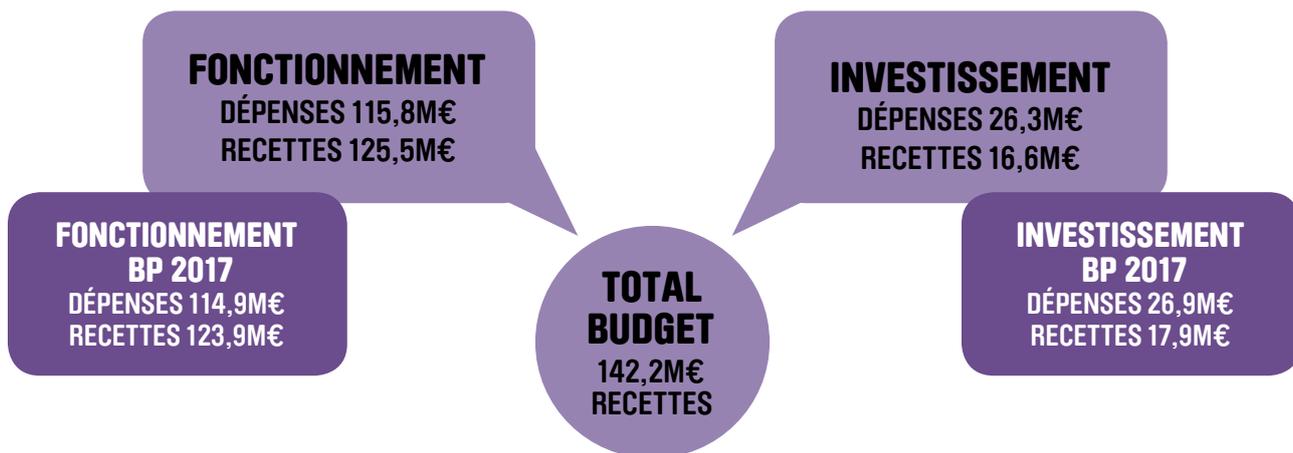
LE BUDGET PAR NATURE

DANS CE CHAPITRE

- ▲ La section de fonctionnement
- ▲ La section d'investissement

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif 2018 consolidé (mouvements réels du budget principal et de ses budgets annexes hors flux internes) représente 142,2 M€ de dépenses réelles, dont 115,8 M€ en fonctionnement et 26,3 M€ en investissement.



Après trois années de mise en œuvre du plan d'équilibre et de développement dans un contexte de baisse inédite des dotations de l'État, le Budget Primitif 2018 de la Ville de Nancy fait apparaître une situation financière parfaitement saine en totale adéquation avec la feuille de route proposée par l'équipe municipale en début de mandat. Ainsi, on retrouve les quatre piliers de la stratégie financière de la Ville sur la période 2014-2020 :

- Les taux de fiscalité restent stables pour garantir le pouvoir d'achat des Nancéiens et rendre le territoire plus attractif,
- Le niveau d'épargne de la Ville est plus important que dans les perspectives de début de mandat pour assurer la mise en œuvre du Projet de Ville et garantir les équilibres

financiers à moyen terme,

- Les dépenses d'équipement restent soutenues en 2018 pour s'assurer du développement du territoire et préserver l'emploi,
- L'encours de dette, intégralement sécurisé, a diminué de 5,4M€ depuis 2014 et devrait rester stable en 2018 pour ne pas obérer l'avenir.

Avec ce budget, la Ville s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par l'État aux collectivités territoriale dans sa loi de programmation des finances publiques (LFPF) 2018-2022. En effet, ce texte prévoit un plafond de progression des dépenses des collectivités à 1,2% par an inflation comprise jusqu'en 2022 correspondant à un effort de 13Mds d'euros. De budget primitif à budget primitif, ce ratio se limite à 0,86% pour la Ville de Nancy.



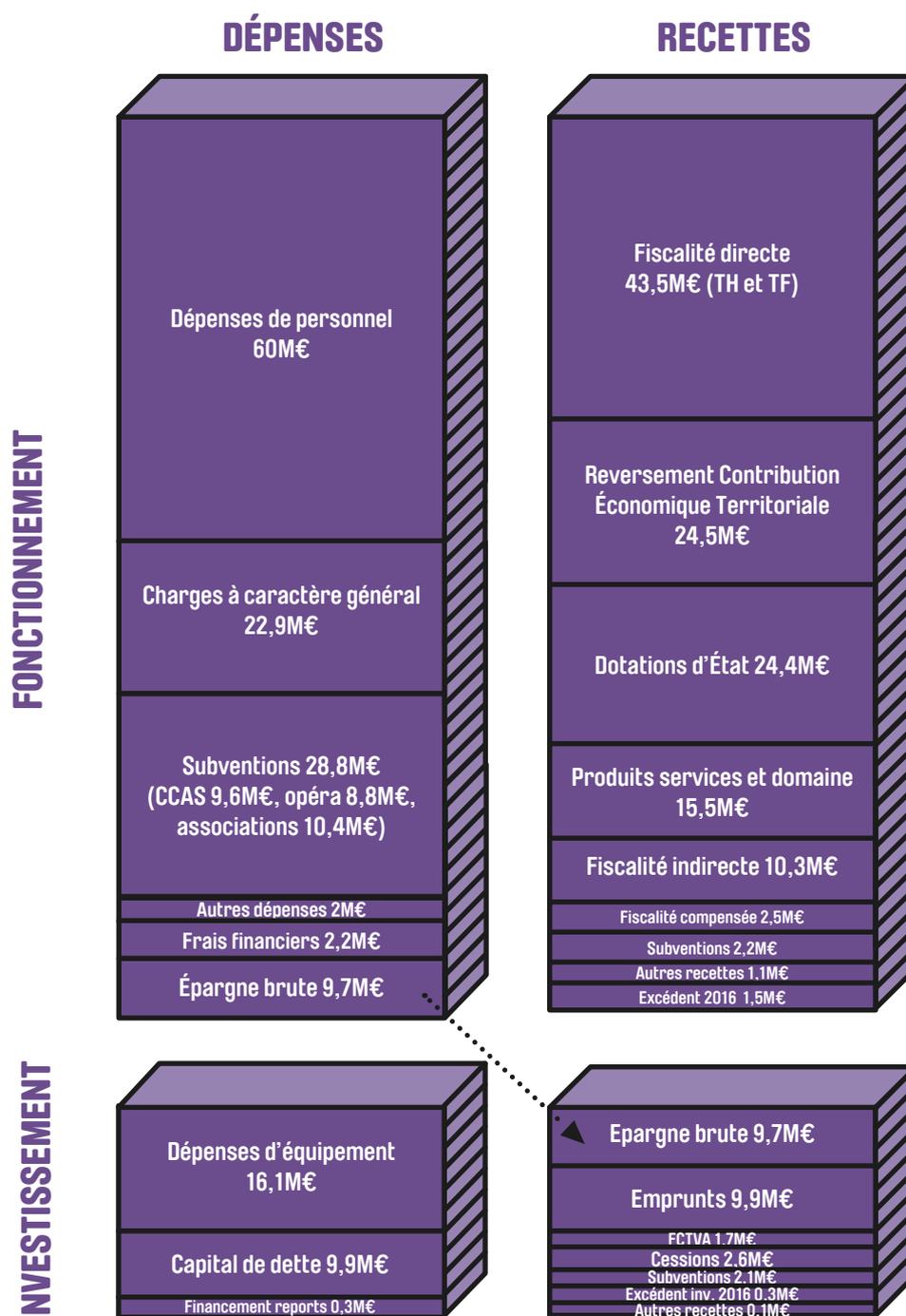
De la même manière, et bien qu'aucune sanction ne soit prévue en cas de dépassement, la LFPF prévoit également un plafond de capacité de désendettement. Cette dernière est définie comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé. Ce ratio prend en compte le budget principal. Il est défini en nombre d'années. Le plafond national de référence est fixé à 12 années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Or au Budget primitif, la capacité de désendettement de la ville est de 10,8 années.

À noter que pour assurer, le pilotage de ces objectifs, l'État prévoit de contractualiser avec les collectivités les plus importantes, dont la Ville de Nancy, dans le courant de l'année 2018.

LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Avec une épargne prévisionnelle à hauteur de 9,7M€ en 2018 (contre 7,5M€ initialement prévus dans le Projet de Ville et 9M€ en 2017), la Ville de Nancy dégage, sans utiliser le levier de la fiscalité, les marges de manœuvre financières suffisantes pour :

- financer un programme d'investissement de plus de 16M€ sans recours à un endettement supplémentaire,
- garantir ainsi à moyen terme les grands équilibres budgétaires de la collectivité dans le respect des objectifs de la future contractualisation avec l'État

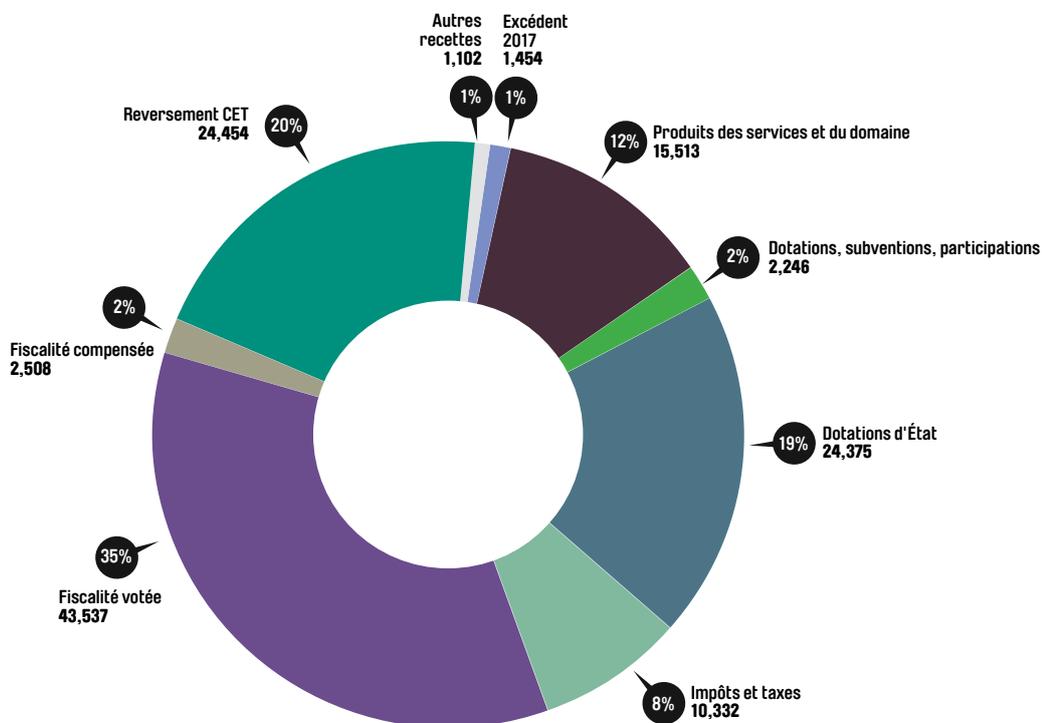


A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour la première fois depuis le début du mandat, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville progressent de 1,3% par rapport à l'année passée. À l'exception des subventions l'ensemble des recettes affiche une légère dynamique. Les recettes fiscales augmentent à hauteur de la progression des bases (+1%), Les recettes propres augmentent essentiellement grâce à la reprise en régie des parkings, la part de fiscalité compensée par l'État et les dotations de l'État progressent par rapport au budget précédent dans la mesure où elles avaient été légèrement sous-évaluées. Après plusieurs années de baisse, ces dernières représentent désormais moins de 20% des ressources courantes de la Ville (contre 30% en 2013).

Recettes réelles de fonctionnement en M€



LES RECETTES FISCALES

Les recettes de la fiscalité directe comprennent en premier lieu la taxe d'habitation et les taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties). Elles représentent 43,537M€, soit 35% des recettes de fonctionnement.

Ce montant est calculé par rapport aux bases notifiées par l'État pour l'exercice 2017, dont on retrouve l'évolution dans le tableau ci-dessous. L'actualisation des bases votée jusqu'à présent en loi de finances est désormais calculée sur l'inflation réelle. À ce titre, le taux d'évolution pour 2018 devrait être de 1%.

| En M€ | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Taxe d'habitation Bases | 191,075 | 193,325 | 197,854 | 198,004 | 198,539 | 200,524 |
| Evolution de la base de n-1 à n | | 1,18% | 2,34% | 0,08% | 0,27% | 1,00% |
| Produit | 21,821 | 22,078 | 22,595 | 22,612 | 22,673 | 22,900 |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties Bases | 155,303 | 157,438 | 160,292 | 162,391 | 163,892 | 165,531 |
| Evolution de la base de n-1 à n | | 1,37% | 1,81% | 1,31% | 0,92% | 1,00% |
| Produit | 19,320 | 19,585 | 19,940 | 20,201 | 20,388 | 20,592 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties Bases | 0,278 | 0,268 | 0,263 | 0,262 | 0,256 | 0,259 |
| Evolution de la base de n-1 à n | | -3,40% | -1,87% | -0,34% | -2,25% | 1,00% |
| Produit | 0,049 | 0,047 | 0,046 | 0,046 | 0,045 | 0,0453 |
| Produit total | 41,189 | 41,710 | 42,581 | 42,860 | 43,107 | 43,537 |

En ce qui concerne la réforme de la taxe d'habitation, il convient de noter que la Loi de Finances 2018 précise qu'il ne s'agit pas d'une suppression mais bien d'un dégrèvement. L'État se substituera donc au contribuable pour le paiement de l'imposition, ce qui sera totalement neutre pour les recettes fiscales de la Ville.

On retrouve également dans cette rubrique la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) reversée par le Grand Nancy, en partie, aux communes membres. Elle est composée de :

- ▶ L'attribution de compensation qui correspond au produit de la Taxe Professionnelle perçu par la Ville avant 2001. Cette attribution se monte en 2018 à 21,052M soit un montant équivalent à celui notifié en 2017 après réduction de la charge du transfert de Nancy Tourisme à la Métropole.
- ▶ La dotation de solidarité communautaire à répartir (DSCR) qui s'établit à 3,401M€ intégrant le reversement des charges afférentes au fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le poste fiscalité compensée englobe l'intégralité des allocations compensatrices versées par l'État. Ces dernières visent à compenser les diverses mesures nationales ayant entraîné une perte de produit fiscal pour les collectivités. La variation de ce poste de recettes est toujours difficile à prévoir. Dans le cadre d'une approche prudentielle, le budget primitif prévoit une baisse de 10% par rapport aux montant notifiés en 2017.

LES RECETTES DE LA FISCALITÉ INDIRECTE

Valorisé à hauteur de 10,332M€, ce poste représente 8% des recettes de fonctionnement. Il s'agit principalement des droits de mutation (4M€) en augmentation pour prendre en compte l'évolution du marché immobilier, de la taxe sur l'électricité (2M€) en diminution suite à la consommation effectivement constatée en 2017, des recettes du stationnement de surface (2,874M€) en très légère augmentation dans l'attente de mesurer les effets de la dépenalisation et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (0,260M€).

LES DOTATIONS D'ÉTAT

Ces dernières représentent désormais moins de 20% des recettes de fonctionnement contre près du tiers en 2013. Dans l'attente de la notification du montant par les services de l'État, il ne s'agit que d'une prévision. Le montant retenu au budget est de 24,375M€. Il est basé sur les hypothèses suivantes :

- ▶ Stabilité de la Dotation Forfaitaire hors écrêtement par rapport au montant notifié en 2017
- ▶ Un écrêtement supplémentaire évalué à 0,150M€
- ▶ Un maintien de la Dotation Générale de Décentralisation
- ▶ Une progression de 2% de la Dotation de Solidarité Urbaine



LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Ils représentent 11% des recettes réelles de fonctionnement, soit un total de 15,513M€ en augmentation sensible par rapport à 2017 (+1,475M€) essentiellement du fait de la perception du produit des forfaits post-stationnement (1,2M€) reversé en partie à la Métropole et de la reprise en régie du Parking Stanislas (+0,650M€).

On peut distinguer trois postes principaux :

- ▶ Les recettes perçues auprès des usagers des services publics : la restauration scolaire, l'accueil dans les centres de loisirs sans hébergement, les parkings, ou les entrées dans les musées pour une recette globale de 12,555M€.
- ▶ Le remboursement du personnel permanent mis à disposition, à titre onéreux, auprès de l'Opéra National de Lorraine pour un montant total de 1,291M€.
- ▶ Enfin la troisième composante regroupe dans le chapitre 75 les recettes issues de l'exploitation des domaines public et privé de la Ville (loyers et redevances d'occupation du domaine) à hauteur de 2,960M€.

La politique publique « Petite enfance et politique familiale » intègre la participation de la CAF au titre du contrat enfance intégralement reversée au C.C.A.S. (estimée à 0,668M€).



LA RÉPARTITION DES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA VILLE SE PRÉSENTE AINSI :

| Politique publique | Montant (M€) |
|---|--------------|
| Développement économique | 0,038 |
| Commerce | 0,587 |
| Culture | 3,732 |
| Tourisme et valorisation du patrimoine | 0,233 |
| Sécurité et libertés publiques | 0,058 |
| Cadre de vie, nature et espaces verts | 1,903 |
| Stationnement | 3,221 |
| Logement | 0,018 |
| Petite enfance et politique familiale | 0,668 |
| Éducation | 3,008 |
| Cohésion sociale et santé | 0,128 |
| Jeunesse, sports et loisirs | 0,810 |
| Gestion durable et responsable de l'institution | 1,111 |
| Total | 15,513 |

LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Ce sont les recettes que la Ville perçoit auprès des partenaires publics et privés dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques publiques. En 2018, l'inscription budgétaire se monte à 2,246M€, dont 0,570M€ de mécénat, 0,581M€ de la CAF pour les activités périscolaires et l'accueil des enfants dans les centres de loisirs, 0,206M€ en provenance de l'État au titre du fonds d'amorçage dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et enfin 0,200M€ de la participation de la Région pour le chantier de restauration des collections du Musée Lorrain.

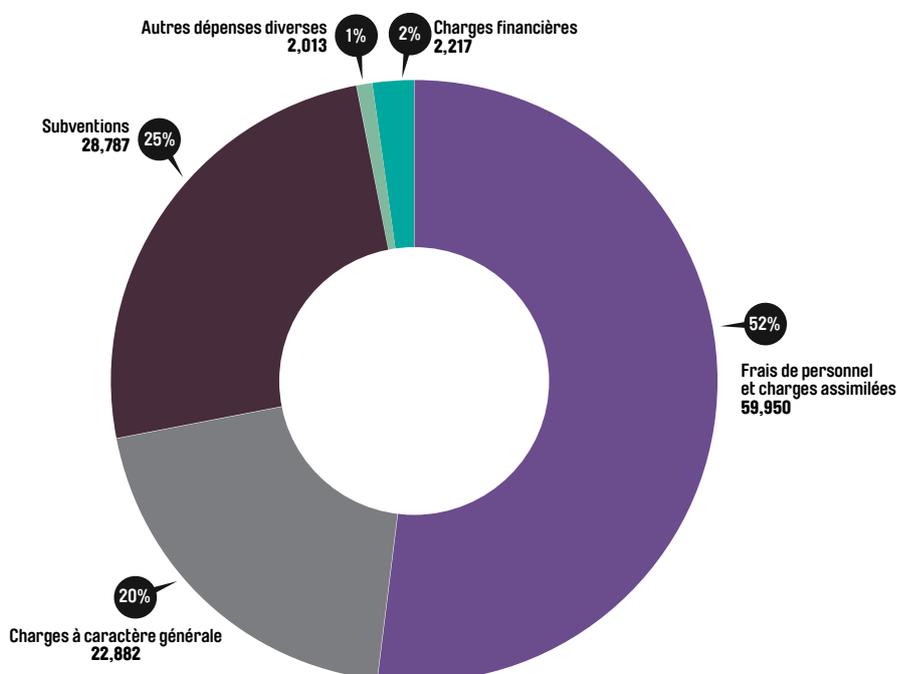
LES AUTRES RECETTES

Ce poste regroupe le versement des indemnités suite à sinistre, les contentieux, la part du FCTVA reversée en fonctionnement depuis l'année dernière ainsi que le reversement des indemnités journalières et les participations de l'État aux embauches de contrats uniques d'insertion.

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 0,86% par rapport au budget primitif 2017 permet à la Ville de Nancy de se conformer à la trajectoire financière qui devrait faire l'objet d'une contractualisation avec l'État en 2018. La masse salariale connaît une très légère augmentation. Dans le même temps, les efforts de maîtrise sur les charges à caractère général se poursuivent. En effet, si on constate une légère augmentation, elle est uniquement le fait des dépenses engagées dans le cadre de la dépenalisation du stationnement payant.

←----- Dépenses réelles de fonctionnement en M€ -----→



LES CHARGES DE PERSONNEL

Avec un montant de 59,950 M€, elles représentent 52% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses est en légère augmentation de 0,64% par rapport à l'année dernière.

L'effort de la Ville sur la maîtrise de ses effectifs permet, outre le glissement vieillesse technicité, d'absorber en partie le renforcement de la Police Municipale.

Par ailleurs, cette prévision intègre les dernières annonces gouvernementales :

- ▶ Gel du point d'indice
- ▶ Report du dispositif « Parcours professionnels, carrières et rémunérations »

- ▶ Compensation de la hausse de CSG neutre financièrement

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ce chapitre budgétaire représente en 2018, 20% des dépenses réelles

de fonctionnement, soit un montant global de 22,882M€ qui progresse facialement de 0,590M€ par rapport à 2017. Toutefois, cette apparente augmentation s'explique en grande partie par la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant qui entraîne de nouvelles dépenses intégralement compensées par le produit des forfaits post-stationnement. À périmètre constant, les charges à caractère général diminuent de 0,149M€.

Les fluides (eau, gaz et électricité) restent le poste le plus important avec un montant total de 3,491M€, un montant en diminution par rapport à l'année dernière.

Un crédit de 1,760M€ est inscrit au titre du marché de restauration collective, dont 1,675M€ pour les seuls restaurants scolaires.

Les facturations du Grand Nancy des prestations informatiques et de l'entretien du parc auto sont de l'ordre de 1,687M€.

La Ville perçoit pour le compte du C.C.A.S., la prestation de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat Enfance et le lui reverse en intégralité. Ce reversement est enregistré dans les charges à caractère général à hauteur de 0,668M€.

Les frais de maintenance de divers matériels (horodateurs, photocopieurs, extincteurs,

installations de sécurité, etc) mobilisent 1,036M€ de crédits. La Ville est également redevable de la taxe foncière à hauteur de 0,616M€. Les assurances en responsabilité civile, dommages aux biens, organisation des manifestations représentent 0,521M€. Enfin, les frais d'affranchissement et de télécommunications représentent respectivement 0,240M€ et 0,349M€.

LES SUBVENTIONS

Ce chapitre, d'un montant global de 28,787M€, regroupe les participations financières de la Ville aux organismes de droit public et de droit privé.

Comme l'année précédente, le C.C.A.S. bénéficie d'une augmentation de 0,060M€ de sa subvention, qui passe ainsi de 9,566M€ à 9,626M€. La participation à l'Opéra se monte à 8,751M€, en légère progression dans le cadre des festivités de son centenaire (+0,050M€).

Concernant les associations de droit privé, la Ville de Nancy poursuit son effort envers le tissu associatif en maintenant son enveloppe globale pour un montant de 10,410M€. Ce montant est en légère baisse par rapport à l'année dernière du fait du transfert du Grand Nancy Handball à la Métropole.

LES CHARGES FINANCIÈRES

Elles sont calculées sur la base d'un encours de dette de 104,2M€. Elles représenteront 2,217€ compte tenu des frais de ligne de trésorerie et des intérêts courus non échus (intérêts constatés budgétairement sur l'exercice 2017 mais payés en 2018), ce qui représente un taux moyen prévisionnel de la dette de 2,15%. La totalité de la dette de la Ville a été contractée dans des conditions de risque inexistant.

LES AUTRES CHARGES

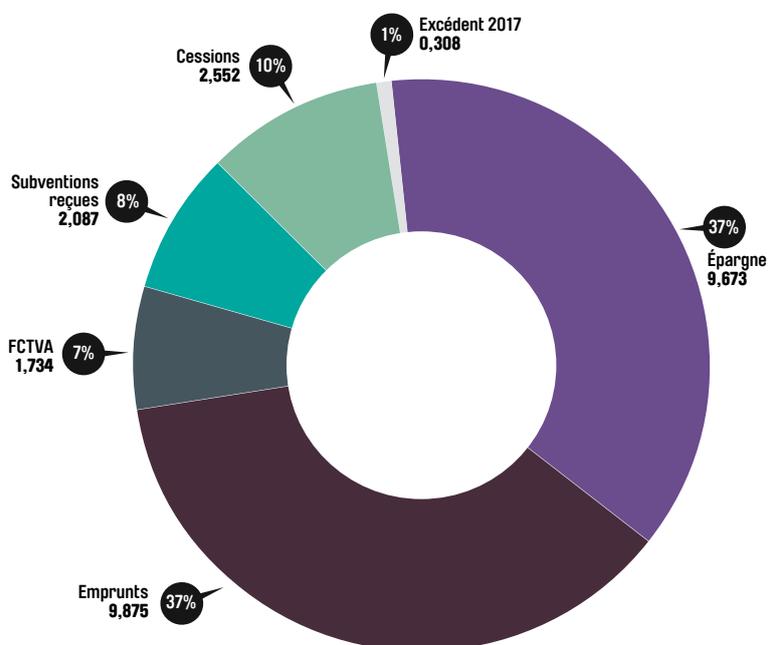
Les autres charges regroupent principalement les indemnités d'élus, les charges exceptionnelles et les crédits mobilisés pour les remises gracieuses et les admissions en non-valeur. C'est également sur ce poste qu'est comptabilisé le reversement du produit des forfaits post-stationnement à la Métropole.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales sources de financement de la section d'investissement sont l'épargne, les subventions affectées, le Fonds de Compensation de la TVA, les cessions immobilières et les emprunts nouveaux.

Recettes réelles d'investissement en M€



L'ÉPARGNE BRUTE

Le niveau d'épargne prévisionnel se monte à 9,673M€, en légère augmentation par rapport à 2017. Ce niveau d'épargne permet d'assurer la mise en œuvre du Projet de Ville, de garantir les équilibres financiers à moyen terme et surtout de garantir un montant d'investissement conforme aux prévisions sans recours à la dette. Pour mémoire, les perspectives établies en début de mandat tablaient sur 7,500M€ d'épargne brute en 2018.

LES EMPRUNTS NOUVEAUX

L'enveloppe prévisionnelle d'emprunts nouveaux est strictement identique au remboursement du capital de dette au titre de l'année (9,875M€). Concrètement, la Ville de Nancy assure ainsi la stabilité de son encours, après une diminution de 5,4M€ depuis 2015, conformément aux objectifs budgétaires affichés dans le Projet de Ville.

LES SUBVENTIONS AFFECTÉES

Il s'agit ici des subventions perçues par la Ville au titre des opérations d'investissement. Les principales opérations financées concerne le Musée Lorrain (1,344M€), l'acquisition de la Lance de Cutry (0,130M€), la restauration de la porte Desilles (0,118M€) et la Villa Majorelle (0,90M€).

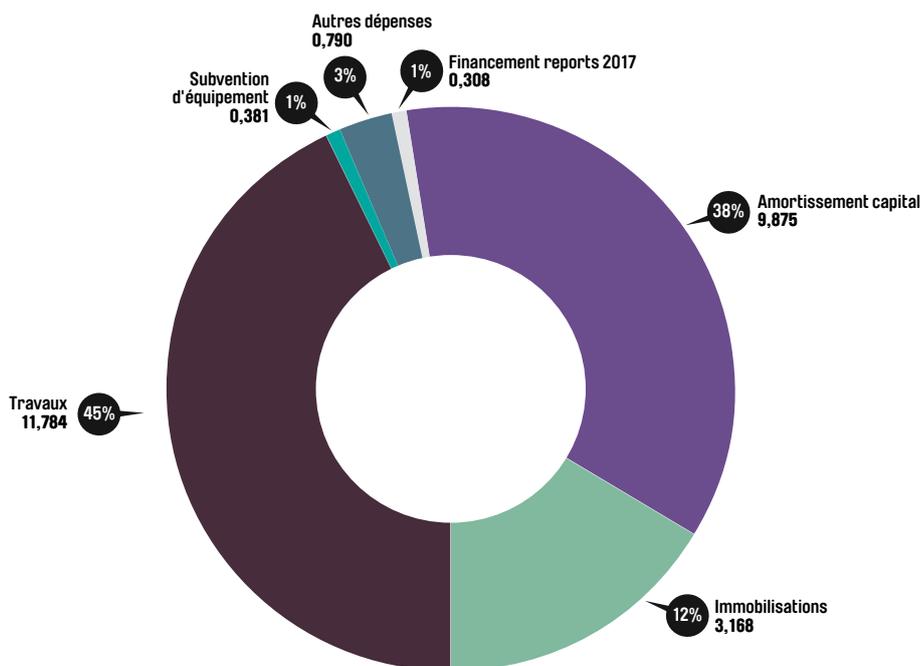
LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Ce poste de recettes est calculé sur la base des dépenses d'investissement de 2017. À ce titre, il devrait s'élever à 1,734M€.

LES CESSIONS

Elles représenteront une recette de 2,552M€ au titre de l'exercice 2018. Pour une meilleure lisibilité les ventes de Rémicourt (1M€ par an sur deux exercices) et du terrain Nordon (0,650M€ en 2018 et 0,970M€ en 2019) qui feront l'objet d'une cession en annuités ont été retraitées pour n'afficher que les recettes nettes de l'exercice 2018.

←----- Dépenses réelles d'investissement en M€ -----→



2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement regroupent : le remboursement du capital de la dette, les subventions d'équipement, les immobilisations et les travaux.

LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE

La part de capital de dette à rembourser cette année est de 9,875M€, à laquelle il convient d'ajouter une inscription de 2,5M€ en dépenses et en recettes au titre d'éventuelles négociations pouvant intervenir dans le cadre de la gestion active de la dette.

LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

Inscrites au chapitre 204, elles représentent 0,381M€ dont 0,200M€ de primes de ravalement.

LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont pour l'essentiel du matériel et des équipements nécessaires au fonctionnement courant des services, comptabilisés, du fait de leurs montants et de leurs durabilités, dans l'actif de la Ville. Elles représentent un montant total de 3,168M€ et concernent plus particulièrement les services des parcs et jardins, les sports, le centre technique, le service informatique (pour le matériel et les logiciels spécifiques à la Ville) et l'enseignement.

LES TRAVAUX

Les opérations inscrites, pour un montant total de 11,784M€, feront l'objet d'une présentation détaillée dans le cadre de la présentation par politique publique proposée dans la suite du présent rapport de présentation.





PARTIE 2

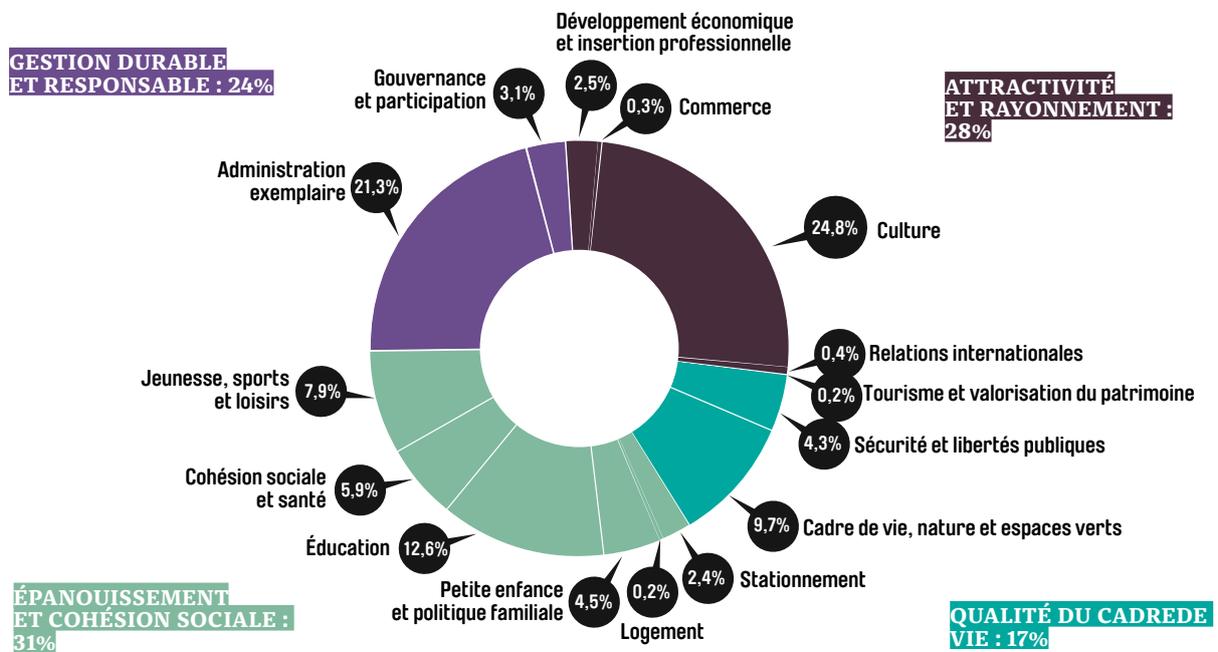
LE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE

DANS CE CHAPITRE

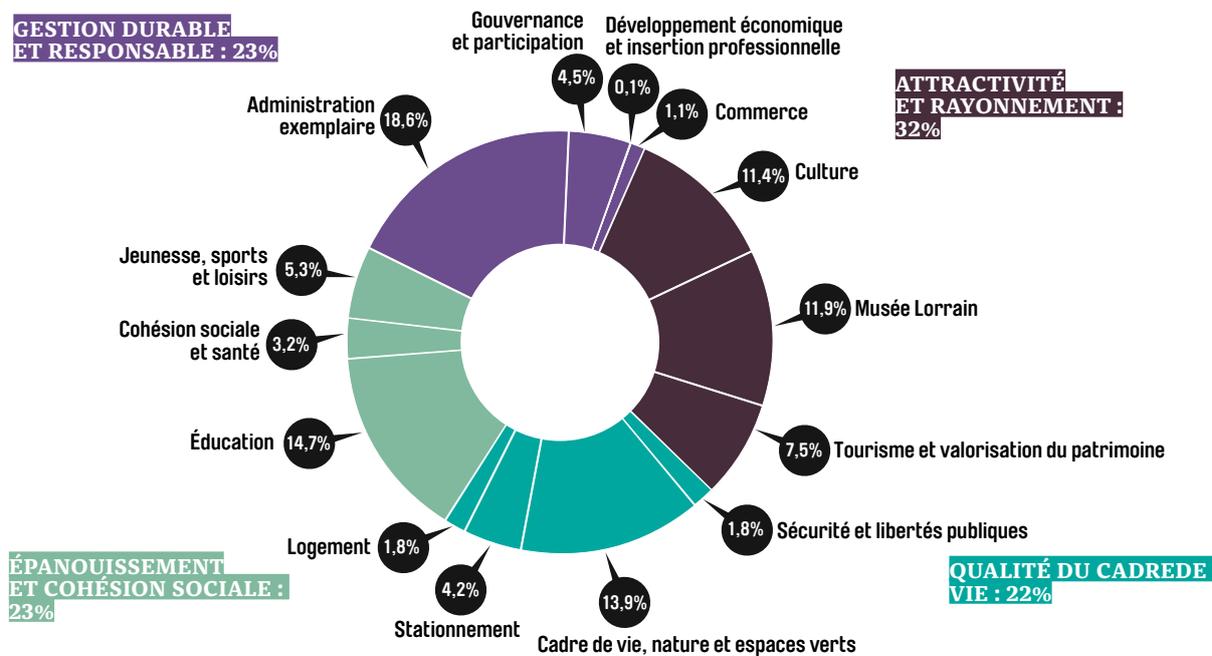
- ▲ Rayonnement et attractivité
- ▲ Qualité du cadre de vie
- ▲ Épanouissement et cohésion sociale
- ▲ Gestion durable et responsable

Depuis le budget primitif 2015, la présentation budgétaire s'articule autour de 16 politiques publiques. Ces dernières s'inscrivent dans les objectifs du Projet de Ville présenté lors du conseil municipal du 23 février 2015. En ce qui concerne la section de fonctionnement, chaque politique publique intègre les dépenses de gestion (charges à caractère général, masse salariale et subventions). Pour ce qui est de l'investissement, chaque politique publique fait l'objet d'une autorisation de programme fractionnée en crédits de paiement annuels. L'autorisation de programme inclut immobilisation, travaux et subvention d'équipement.

La répartition des dépenses de gestion (fonctionnement) par politique publique

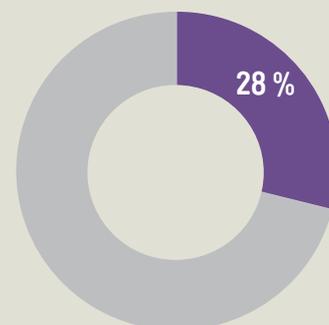


La répartition des crédits de paiement (investissement) 2017 par politique publique



A. RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ

PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES DE GESTION



| En M€ | Fonctionnement | Investissement | | | | | |
|--|----------------|----------------|---------------|---------|---------|--------------------|--------------------|
| | | Crédits 2018 | CP antérieurs | Reports | CP 2018 | Total Crédits 2018 | Total AP 2015/2020 |
| Développement éco. et insertion pro. | 2,930 | 2,633 | 0,005 | 0,000 | 0,009 | 0,009 | 0,031 |
| Commerce | 0,316 | 0,372 | 0,131 | 0,077 | 0,175 | 0,252 | 0,423 |
| Culture | 27,840 | 28,189 | 5,393 | 0,503 | 1,839 | 2,341 | 11,096 |
| Musée Lorrain | 0,364 | | 3,930 | 0,165 | 1,925 | 2,090 | 16,420 |
| Relations internationales | 0,999 | 0,495 | - | - | - | - | - |
| Tourisme et valorisation du patrimoine | 32,449 | 0,256 | 4,152 | 0,494 | 1,206 | 1,700 | 8,582 |

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INSERTION PROFESSIONNELLE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La volonté affirmée de la Ville de Nancy d'être facilitateur du développement économique la conduit à s'engager dans de nombreux domaines afin de repositionner la plus-value de l'intervention municipale dans une logique d'efficacité, de

confiance et de collaboration avec tous les acteurs du monde économique.

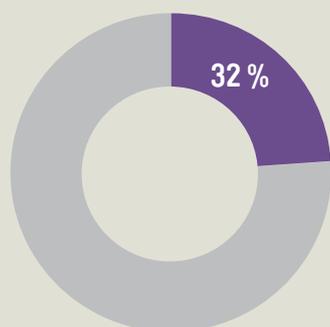
Durant l'année 2018, le travail de mise en réseau, de dialogue et de développement des échanges économiques sera poursuivi, tant dans le cadre des dispositifs déjà engagés qu'au travers des grands enjeux tels que la transition écologique ou la mise à jour des principaux outils de planification urbaine.

Depuis septembre 2015, le Conseil des Entrepreneurs poursuit son objectif de proximité et d'échanges avec



des représentants du monde économique nancéien. Les trois séances annuelles permettent ainsi de partager les informations émanant du terrain, de l'actualité économique et politique ou de partenaires porteurs de dispositifs d'accompagnement des entreprises. Les membres du Conseil des Entrepreneurs, comme chaque instance participative de la Ville de Nancy, seront également amenés en 2018 à être consultés sur les enjeux liés à la transition écologique et à la conception du nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat et Déplacements (PLUi-HD).

PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



En lien avec la Métropole du Grand Nancy, le travail conjoint avec les ATP (Une Association, Un Territoire, Un Projet), associations fédératrices d'acteurs économiques au service d'un territoire donné, sera poursuivi et renforcé, notamment dans le cadre des grandes réflexions sur la mobilité : nouveau PLUi-HD ; renouvellement de la ligne 1 de transport en commun ; logistique urbaine et gestion du dernier kilomètre ; espace de piétonisation ;...

Afin de soutenir l'attractivité économique et résidentielle de son centre-ville, Nancy souhaite créer une société d'économie mixte (SEM) dédiée. Cette structure, au capital public et privé, aura pour mission d'acheter, réaménager et de revendre des biens commerciaux et résidentiels vacants ou nécessitant des restructurations pour une adaptation au marché immobilier.

Après une période d'analyse et d'aide au montage (diagnostic commercial et immobilier,



préconisations juridiques, conception d'un modèle économique prudentiel), l'année 2018 doit voir se constituer officiellement la SEM autour d'une gouvernance solide et d'un pacte d'actionnaires responsables, garants d'une action engagée et efficace.

Toujours dans un esprit de co-construction, l'année 2018 verra se poursuivre et développer les actions de partenariats et d'échanges économiques.

Afin d'inciter les acteurs économiques à répondre aux marchés publics, véritables facteurs potentiels de croissance, la Ville de Nancy proposera une charte d'engagement dédiée. Celle-ci rappellera l'ensemble des procédures et dispositifs existants visant à faciliter l'accès des entreprises, y compris de petite taille, à la commande publique, dans le respect du Code des Marchés Publics.

La Ville de Nancy appuiera également la charte de l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (OGBTP) qui rappelle les valeurs et convictions des métiers de la construction.

Dans le cadre de ses jumelages, les coopérations économiques internationales seront incitées et favorisées.

Aussi, l'Accueil Commerce Entreprise mis en place en 2016 constitue la porte d'entrée unique à destination

des professionnels économiques. Il permet de faciliter les démarches des professionnels mais également d'avoir une connaissance fine du tissu économique local et de ses besoins (observatoire des linéaires commerciaux, annuaire des professionnels, etc).

INSERTION PROFESSIONNELLE

Le service d'action pour l'emploi permet, dans le cadre de l'accueil d'apprentis et avec les chantiers d'insertion conduits au sein de l'activité municipale, d'offrir un terreau favorable aux personnes désirant retrouver un rythme de travail, en équipe avec un encadrement attentif et aboutissant à la réalisation effective des objectifs fixés. En 2018, 55 postes seront ouverts à des personnes répondant aux critères d'éligibilité aux contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Ils seront répartis sur six chantiers d'insertion où seront développés les travaux de peinture, de plâtrerie, d'espaces verts, de tri sélectif, de propreté et un travail sur la mobilité.

La voie de l'apprentissage permet aux jeunes de 16 à 30 ans (dérogatoire de 25 à 30 ans jusqu'en 2019 pour la région Grand Est) d'accéder plus facilement au marché de l'emploi, c'est pourquoi la Ville s'inscrit pleinement dans ce processus de formation offrant des parcours allant du

CAP au Bac +3/4. Le nombre annuel d'apprentis avoisine les soixante.

La Ville de Nancy sollicite à nouveau l'agrément pour mettre en œuvre le service civique. Il est proposé de solliciter 10 postes en 2018 en lien avec l'agence de service civique.

En parallèle, la Ville soutient l'accompagnement des jeunes et des adultes sur des missions d'intérêt général en accueillant ces personnes au sein de ses chantiers.

Par ailleurs, la Ville de Nancy subventionne la Mission Locale du Grand Nancy à hauteur de 0,215M€ et apporte son soutien à d'autres associations œuvrant dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle.

D'autres recettes sont également prévues : 0,016M€ au titre du Contrat de Ville, 0,0075M€ attribués par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), 0,005M€ par l'État pour l'accompagnement de chantiers d'insertion et 0,030M€ par l'Association pour la Gestion Inter-Plie.

2. COMMERCE

COMMERCE

La Ville de Nancy poursuivra en 2018 la mise en œuvre de sa stratégie de développement commercial en lien avec les Chambres Consulaires, les Vitrites de Nancy, l'Agence de développement des



territoires Nancy Sud (SCALEN) et la Métropole du Grand Nancy.

Pour ce faire, plusieurs axes de développement visent la redynamisation commerciale, parmi lesquels la poursuite du plan d'actions, d'animations et de coordination des acteurs et la démarche de prospection des enseignes et d'accompagnement des porteurs de projets.

Dans la continuité des actions réalisées en 2017, de nouvelles opérations pourront être développées en fonction des opportunités, de même que des adaptations d'actions programmées sont possibles pour répondre aux attentes actuelles des commerçants et des consommateurs. Un budget de fonctionnement de 0,025M€ sera consacré à leur mise en œuvre.

En complément des nombreuses actions menées sur le centre-ville, un budget de 0,004M€ sera dédié aux actions dans les quartiers pour mettre en valeur le commerce et accompagner les propriétaires et/ou commercialisateurs des cellules vacantes.

En investissement, 0,001M€ permettra l'achat de panneaux amovibles support d'informations, qui pourront être installés dans les vitrines des locaux vacants afin de donner une information pédagogique sur le travail réalisé en matière de résorption de la vacance commerciale et/ou des informations sur le quartier.

Dans le cadre de la convention portant sur le développement du commerce nancéen pour la période 2016-2018, une subvention de 0,141M€ sera versée à l'association «Les Vitrines de Nancy» pour lui permettre de mener les actions qui lui sont dévolues.

La Ville de Nancy reconduira son soutien aux initiatives portées par les associations de commerçants qui jouent un rôle essentiel dans la promotion du commerce local et contribuent à la qualité et à la convivialité de leur secteur d'implantation, par le versement de subventions d'un montant total de 0,023M€.

Un budget de 0,015M€ sera consacré aux différentes animations :

- S'agissant des métiers de bouche, la Ville de Nancy et ses partenaires souhaitent, en 2018, poursuivre l'organisation de la Fête de la Gastronomie en s'appuyant sur la dynamique de 2016, faisant de cette manifestation un véritable «rendez-vous» nancéen de la tradition culinaire lorraine avec la mise en avant d'un produit phare.

- Elle accompagnera les projets collectifs de producteurs locaux, et plus particulièrement de l'association « Saveurs paysannes ». L'année 2018 sera dédiée à l'application de la convention d'objectifs signée fin 2017 avec ladite association.

- Les savoir faire artisanaux constituent le patrimoine de nos régions et l'identité d'un territoire. Parce que les Métiers d'Art contribuent au dynamisme local, la Ville accompagnera plusieurs de leurs manifestations.

Les occupations commerciales du domaine

public se traduisent par des recettes estimées à 0,465M€ pour les terrasses et étalages, et à 0,014M€ pour diverses autres occupations.

MARCHÉS

Les 5 marchés existant sur Nancy (le Marché Central et le marché des étalagistes, le marché couvert d'Haussonville, les marchés de plein air de la Ville Vieille et du Plateau de Haye) jouent un rôle important en matière de proximité. Ainsi, le Marché Central, qui compte près de 60 commerçants, contribue à élargir et enrichir une offre de qualité en démontrant son dynamisme commercial, véritable moteur du cœur de ville. Dans cet esprit, différentes actions sont prévues en 2018 pour maintenir la convivialité de ce lieu, en lien avec les deux associations des marchés qui assurent des animations avec le soutien de la Ville, et la participation de l'ensemble des commerçants du marché. Le programme d'animation fera l'objet d'un soutien de la Ville d'un montant de 0,010M€.

L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement représente 0,206M€ dont 0,056M€ de taxes foncières, 0,082M€ au titre des fluides, 0,014M€ pour la maintenance du matériel, et 0,019M€ pour la gestion des déchets du Marché Central.

En outre, 0,015M€ d'investissement est prévu

pour l'achat de pièces pour réparation des portes, monte-charges, etc. dans les marchés couverts. 0,125M€ sera affecté au rafraîchissement des locaux du marché d'Haussonville et 0,030M€ à l'installation d'un système de vidéosurveillance au Marché Central.

Les recettes générées par les marchés s'élèvent à 0,526M€ pour les droits de place et à 0,057M€ pour ce qui concerne les récupérations de charges (eau, mise hors gel, enlèvement des déchets...).

3. CULTURE

La ville de Nancy a le désir de développer des politiques publiques permettant à chacun de s'épanouir dans la cité. Pour ce faire elle s'engage au quotidien pour mettre en œuvre des actions assurant la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles. La mise en place de cette politique publique nécessite l'articulation d'une programmation d'événements festifs qui ponctuent l'année (manifestations d'envergure nationale et régionale et de projets associatifs) avec des animations dans les quartiers et des programmations régulières dans les établissements dédiés. Elle s'accompagne également d'un soutien à la création stimulant notamment la vitalité de la Ville. Elle œuvre également pour amplifier le rayonnement international au travers



d'actions mises en place avec le réseau des villes jumelées, des coopérations, des coproductions de spectacles, des prêts ou emprunts d'œuvres ou en associant par exemple un pays invité durant les fêtes de Saint Nicolas (la Pologne en 2016, la Belgique en 2017 et le Japon en 2018).

NANCY, VILLE DE CRÉATION

Afin de favoriser le rayonnement des grands établissements labellisés par le Ministère de la Culture et de la Communication, la Ville leur verse en 2018 des subventions et contributions à hauteur de 10,901M€, dont :

- ▶ 8,751M€ à l'Opéra National de Lorraine (ONL), qui reverse chaque année à la Ville les salaires des personnels mis à disposition (1,291M€), s'acquitte du loyer (0,278 M€) et des prestations de services effectuées (0,425 M€), notamment pour la fabrication des décors. L'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy bénéficie quant à lui d'une convention de résidence dans la Salle Poirel depuis 2017.

- ▶ 0,496M€ au Centre Chorégraphique National – Ballet de Lorraine (CCN), ainsi que 0,187M€ de compensation du loyer versé ;

- ▶ 0,747M€ à L'Autre Canal comprenant la compensation du loyer versé. Le contrat d'objectifs avec les différents partenaires vient de faire l'objet d'un renouvellement jusqu'en 2019.

- ▶ 0,706M€ pour la programmation annuelle du Centre Dramatique National – Théâtre de la Manufacture (CDN), le festival RING, les compensations

du loyer versé et la location de la Salle Poirel.

Une étude de faisabilité est mise en œuvre pour, d'une part, améliorer les conditions de travail du CCN, et d'autre part, envisager les potentiels de regroupement sur un site commun des activités développées par les trois structures du CCN, CDN et ONL, en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication et en lien avec la Région Grand Est (0,120M€ de dépenses) .

Au niveau de l'investissement, 0,040M€ est prévu pour la couverture de l'entrée du Centre Dramatique National – Théâtre de la Manufacture (CDN). Le Centre Chorégraphique National – Ballet de Lorraine (CCN) et l'Opéra National de Lorraine seront raccordés au chauffage urbain pour un montant total de 0,028M€.

Pour donner une nouvelle place à l'art contemporain, au design et à l'Art dans la Ville, la politique municipale du projet « ADN - Art dans Nancy » et de commandes artistiques continue son développement en 2018, avec notamment des commandes passées à des artistes contemporains reconnus à l'échelle locale comme nationale. En fonctionnement 0,030M€ de prestations et 0,165M€ de subventions en Arts visuels et pluridisciplinaires sont ainsi prévus, avec 0,010M€

de recettes de mécénat, ainsi que 0,009M€ de subventions et 0,100M€ en dépenses d'investissement, pour des projets comme la commande publique Place des Justes.

Dans l'objectif d'accompagner les projets des artistes et acteurs culturels associatifs, la Ville de Nancy soutient l'émergence par l'aide à la création et à la diffusion des jeunes artistes, associations et compagnies, ainsi qu'aux associations disposant d'un lieu conventionné avec la Ville (0,159M€ de subventions en spectacle vivant), et par le soutien à la diffusion d'événements déjà installés, à l'instar du Nancy Jazz Pulsations (0,400M€), de Nancy Voix du Monde (0,120M€) ou les Rencontres Musicales en Lorraine (0,060M€).

Les associations assurant une programmation régulière Salle Poirel bénéficient de subventions de compensation pour la location de la salle à hauteur de 0,053M€. Le budget de la Salle Poirel est de 0,048M€ de crédits gérés et 0,361M€ de recettes en 2018. En 2018, la salle bénéficiera de 0,010M€ de crédits pour l'achat de matériel scénique.

La mise à disposition de lieux pluridisciplinaires équipés s'inscrit également dans cette démarche de la Ville, à travers le Théâtre de Mon Désert, la Fabrique (0,007M€ de dépenses) et la

Galerie 9. Le Théâtre de Mon Désert bénéficiera de travaux d'aménagement de l'accueil et de rénovation des sanitaires pour un montant de 0,040M€.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Pépinière Culturelle et Créative, des actions de préfiguration seront mises en œuvre pour un budget total de 0,150M€ dont 0,108M€ de subventions et d'appels à projets.

NANCY, VILLE DE PATRIMOINE

Nancy souhaite consolider l'action de ses établissements patrimoniaux. Ainsi, la mise en place de la direction générale « Nancy Musées » a permis une rationalisation des moyens à disposition des établissements afin d'assurer une meilleure lisibilité sur les actions développées par les musées pour un budget total de 0,568M€ de dépenses en crédits gérés et de 0,955M€ de recettes.

L'exposition multi-site « Lorrains sans frontières » se termine le 2 avril 2018 au Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain et le 4 février 2018 au Musée des Beaux Arts. L'exposition « Art et Industrie » pour un coût de 0,194M€ est présentée au Musée des Beaux Arts d'avril à juin 2018.

La politique d'acquisition et de restauration des collections des musées municipaux s'élève

en 2018 à 0,131M€ avec en plus, l'acquisition exceptionnelle de la lance d'apparat de Cutry pour un montant de 0,160M€ de dépenses et 0,135M€ de recettes.

À la suite de la restauration des couvertures et des cheminées de la Villa Majorelle, la ville de Nancy engage la rénovation des décors intérieurs de cet édifice. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte du Patrimoine Camille André. Les études mobiliseront en 2018 des crédits à hauteur de 0,380M€ TTC, sur lesquels les services de l'État apporteront une subvention de 0,090M€.

Des travaux de réfection des toitures terrasses seront menés au Musée des Beaux Arts pour un montant de 0,300M€ et des améliorations d'entretien des locaux pour un montant de 0,115M€ au Musée de l'École de Nancy. L'achat de matériel de stockage et d'équipement est également prévu pour les réserves communes (0,021M€ de dépenses et 0,004M€ de recettes d'investissement).

Le projet de rénovation et d'extension du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain, se poursuivra en 2018 (1,936M€ de dépenses et 1,261M€ de recettes d'investissement). Il fermera ses portes au public le 2 avril 2018 en préservant un accès gratuit à l'église des Cordeliers dans laquelle des œuvres seront présentées. De plus, un plan de valorisation des collections hors les murs sera mis en œuvre à Nancy,

dans le Grand Est et à l'échelle nationale.

Les établissements du livre et de la lecture maintiennent leur action pour assurer une offre de qualité, poursuivent leur travail dans le cadre du Livre sur la Place et s'engagent dans de nouveaux programmes sur le territoire comme « Premières pages », autour du livre et de la petite enfance, en lien avec le Ministère de la Culture. Les crédits gérés par les Bibliothèques de Nancy s'élèvent à 0,548M€ de dépenses et 0,155M€ de recettes en 2018. Les dépenses d'investissement dont les acquisitions sont prévues à hauteur de 0,033M€ de dépenses et 0,014M€ de recettes.

Dans l'espace Manufacture, des travaux de réfection des escaliers et des murets sont prévus pour un montant de 0,050M€. Au Pôle Image, 0,190M€ est inscrit pour l'aménagement de locaux associatifs.

Les archives municipales poursuivent leur travail réglementaire d'enrichissement (0,003M€), de restauration (0,006M€) et de conservation des données administratives, et animeront les réflexions sur la question de l'archivage électronique pour l'ensemble des services municipaux, avec un budget de 0,018M€ de crédits gérés en 2018 et des travaux prévus à hauteur de 0,022M€ en investissement pour la toiture terrasse.

NANCY, VILLE ATTRACTIVE

Pour affirmer la « Destination Nancy », outre les « Rendez-vous place Stanislas » estivaux (0,308 M€ de dépenses et 0,100 M€ de recettes), le nouveau spectacle de vidéo-projection hivernal aura lieu quotidiennement sur la façade de l'Hôtel de Ville durant les Fêtes de Saint-Nicolas. L'objectif de l'inscription des Fêtes de Saint-Nicolas au Patrimoine immatériel de l'UNESCO à l'horizon 2021 donne le tempo du développement, année après année, de ce grand événement traditionnel et populaire, alliant les

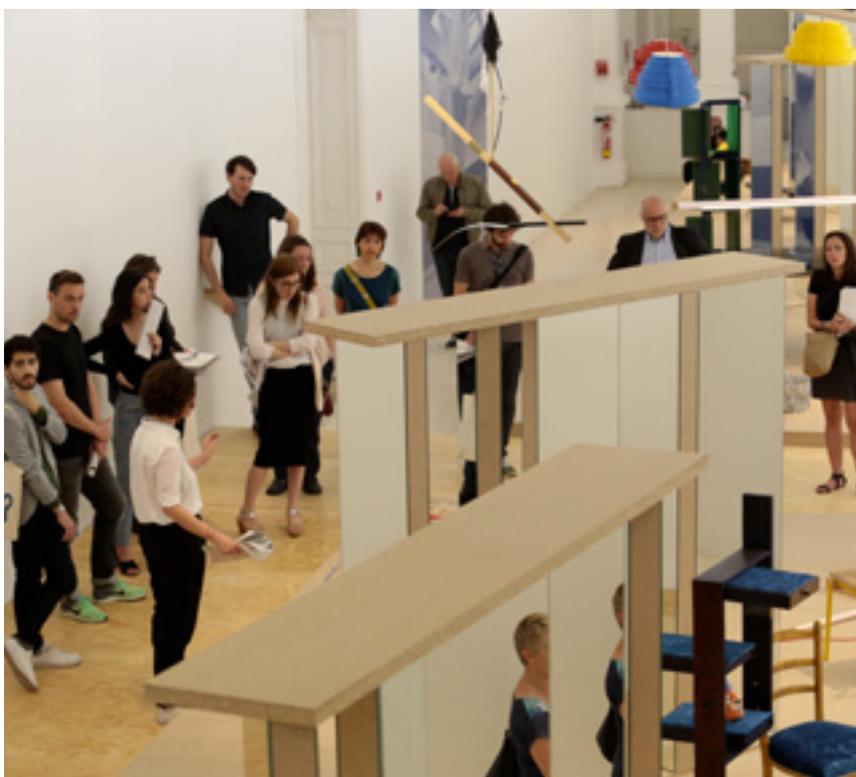
traditions et la création actuelle, et rythmant, durant plus d'un mois, la vie des Nancéiens autour des valeurs de la fête, du rassemblement et du partage. De nombreux projets participatifs voient ainsi le jour, et la programmation s'étoffe de partenariats en direction des sports, du commerce et du patrimoine.

Sécurisés avec la plus grande attention, les grands événements culturels de la Ville sont confortés en 2018 dans leur rôle de catalyseur de rayonnement municipal et de créateur de passerelles entre culture, économie et commerce. Les Fêtes de Saint-Nicolas, s'étendent, comme chaque année, de fin novembre

2018 au début du mois de janvier 2019 (0,854M€ de dépenses, hors valorisation du personnel Ville de Nancy, et 0,175M€ de recettes). Le développement de projets permettant d'impliquer plus encore la population de la ville (habitants, commerçants, étudiants, personnes âgées...) est poursuivi, voire accentué.

Le Livre sur la Place, premier salon national de la rentrée littéraire, célèbre son 40^e anniversaire en 2018 et poursuit son travail de rayonnement auprès de ses nombreux partenaires et mécènes dont l'Académie Goncourt, ainsi que son engagement auprès des libraires nancéiens et autres professionnels du livre sur le territoire (0,542M€ de dépenses, hors valorisation du personnel Ville de Nancy, et 0,404M€ de recettes, dont 0,272M€ de mécénat financier, hors valorisation du mécénat en nature).

En parallèle, les démarches d'attractivité et de marketing territorial connaissent un réel développement. C'est pourquoi la ville de Nancy s'associe à la Métropole et la SPL Nancy Congrès et Evénements pour travailler au renforcement de l'image du territoire et à l'amélioration de l'accueil en direction du Tourisme qu'il soit d'affaires ou de loisirs.



**NANCY,
VILLE DE PARTAGE :
COMMUNIQUER, FAIRE
PARTICIPER LES PUBLICS
ET ÉVALUER L'ACTION**

Trois objectifs fixés pour promouvoir la politique culturelle nancéienne : développer un label « Culture à Nancy », promouvoir et développer la fréquentation, renforcer le rayonnement de Nancy. Afin de faire mieux partager la politique culturelle, les manifestations et le travail de ses acteurs, différents outils ont été mis en place : nancy.fr et son portail culture, les réseaux sociaux et le magazine CAN (0,079M€ au total pour 3 numéros/an (magazine et agenda) intégrant la commande artistique pour la couverture, la création graphique, l'impression, la diffusion : cette édition a ainsi judicieusement compilé les informations jusqu'alors diffusées dans différents supports. De plus pour gagner en visibilité et développer une identité visuelle ont été réalisés des dossiers spécifiques pour les grandes manifestations destinés aux professionnels ou aux partenaires.

Des actions de médiation sont déployées dans l'ensemble des structures, afin de sensibiliser les habitants et tenter d'élargir les publics : organisation de conférences et rencontres dans l'ensemble des établissements ; dans les musées, gratuité pour tous les premiers dimanches du mois, supports

accompagnant le public dans sa visite des expositions temporaires, visites commentées, ou encore parcours avec audioguides. L'accessibilité des jeunes publics, scolaires et non scolaires, est recherchée au travers d'offres d'actions et de médiation particulièrement riches dans l'ensemble des établissements, adaptées à ces publics spécifiques. L'accessibilité des jeunes entre 17 et 25 ans est un défi, cette classe d'âge étant moins captive que les plus jeunes. Tout Nancéien devant pouvoir disposer des conditions et des espaces propices à son épanouissement, la Ville de Nancy entend aussi soutenir les seniors dans leurs pratiques culturelles, ainsi que les publics dits « éloignés » de la culture. L'inscription des habitants dans la vie de la cité passe également par l'existence d'événement de proximité, facilitant l'émergence d'une vie de quartier, porteuse de liens sociaux essentiels.

La politique tarifaire est également un moyen développé pour inciter les publics à fréquenter les établissements culturels. Avec la Carte Jeunes Nancy Culture ce sont plus de 6000 jeunes et étudiants qui bénéficient pendant un an de gratuités et réductions sur un grand nombre de lieux et manifestations culturels. D'autres dispositifs sont également en place avec le Pass Museo permettant aux touristes de découvrir les musées de la Ville et de la Métropole et la Carte Museo permettant aux habitants du territoire de profiter de manière illimitée de ces lieux d'exposition. Un travail est également en cours avec la Métropole et Nancy Tourisme et Événements pour développer une offre d'accueil attractive aux touristes et excursionnistes.

Le maintien des tableaux de bord de la fréquentation, le suivi du projet de ville et les rapports d'activité constituent la base de connaissance des actions menées par les acteurs culturels. En parallèle, une évaluation pluriannuelle est lancée : « Nicolab », en lien avec le Centre de Recherches sur les Médiations (CREM) de l'Université de Lorraine. Elle vise, d'une part, à identifier la perception que les spectateurs ont des Fêtes de Saint-Nicolas, et d'autre part, à recueillir le ressenti du public sur la candidature de la Ville au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO pour ce grand événement.

Citoyenne, Nancy poursuit l'optimisation de l'organisation du 14 juillet en 2018 (0,077M€).

4. RELATIONS INTERNATIONALES ET MÉMOIRES

FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE NANCY : UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Si en 2017 la Ville de Nancy a amplifié son action internationale en établissant deux nouveaux jumelages avec Kunming en Chine et Krasnodar en Russie ainsi qu'un nouveau partenariat avec Shangrao en Chine, c'est en 2018 qu'elle s'emploiera à donner corps aux nouveaux projets envisagés dans ce cadre. Son action internationale qu'elle souhaite visible et innovante sera mise au service des enjeux de la transition écologique qui sera au cœur des politiques publiques de la Ville. Ainsi, en lien avec ses fidèles partenaires et avec ses interlocuteurs nouveaux, la Ville de Nancy continue à participer au rayonnement international de son territoire, à son attractivité économique et culturelle, mais également à la diffusion de son esprit résolument citoyen et protecteur.

CONTRIBUER À LA MISE EN VALEUR DES ATOUTS DE NANCY PAR LA DIPLOMATIE DES VILLES

Forte de ses atouts de ville universitaire, de son patrimoine mondial de l'UNESCO dont elle célèbre le 35ème anniversaire cette année, ou encore de son pôle santé, Nancy développe et soigne les réseaux de villes qu'elle a établis ou auxquels elle adhère. Ainsi, le dynamisme des partenariats tissés avec Newcastle, Liège, Karlsruhe, Padoue, Kanazawa, Kiryat Shmona, Lublin et Cincinnati, ainsi qu'avec Krasnodar, Kunming et Shangrao depuis 2017, permet de contribuer à la diffusion internationale des valeurs humanistes et de citoyenneté, de faciliter et de maintenir les contacts entre acteurs universitaires, économiques, culturels et associatifs et de bâtir des coopérations pérennes

dans les domaines d'intervention identifiés conjointement, notamment :

- ▶ Les différents accueils de délégations étrangères dans le cadre de nos relations de jumelage,
- ▶ L'accueil de 4 stagiaires de Karlsruhe, 4 de Padoue, 2 de Timisoara, 2 de Newcastle, 2 de Cincinnati, 2 de Kanazawa, 2 de Lublin, 2 de Krasnodar et 2 de Kunming pendant un mois dans les services municipaux : 0,017M€
- ▶ Les différentes prestations et notamment les services de traduction et d'interprétariat,
- ▶ Les déplacements en Chine pour la signature des accords avec Kunming et Shangrao, en Israël pour le 70ème anniversaire de la création de l'État d'Israël et en Russie pour la signature à Krasnodar des accords bilatéral et tripartite.
- ▶ L'attribution de 2 bourses d'études pour respectivement un étudiant de Karlsruhe et un de Kanazawa et l'attribution de bourses à 2 étudiants de Newcastle, 2 de Timisoara, 2 de Cincinnati, 2 de Kanazawa, et 2 de Lublin pour les stages d'été. Le montant global des bourses est de 0,014M€.

La Ville de Nancy entend renforcer sa stratégie transfrontalière et poursuit à ce titre sa politique visant l'apprentissage renforcé de l'allemand et la diffusion de la culture du voisin. À cet égard, elle organise une Journée franco-allemande avec de jeunes Nancéiens et Allemands à Nancy et participe avec de jeunes Nancéiens à la Journée franco-allemande organisée à Karlsruhe. Par ailleurs, la présidence de l'Eurégio qui est assurée par l'élue nancéienne déléguée à l'Europe permet à Nancy de peser sur la politique transfrontalière et d'insuffler une nouvelle dynamique européenne.

PROMOUVOIR LA DIMENSION EUROPÉENNE

Au sortir d'une année électorale particulièrement dense qui, en France et en Allemagne, a modifié le paysage politique, force est de constater que la question européenne a été placée au cœur des débats dans les deux pays, moteur dans l'Union européenne.

Nancy entend mettre à profit la dynamique lancée et suivre les nouvelles orientations données par les hautes autorités de l'État. Elle défend avec conviction et force les idéaux de l'Europe : la promesse de paix, de prospérité et de liberté inhérente au projet des pères fondateurs.

Riche de son expérience dans l'organisation d'événements autour de l'idéal européen, la Ville de Nancy poursuit inlassablement son action proposant un espace public où des idées émergent, les convictions se confrontent et les points de vue se partagent. Cette promotion de l'idéal européen passera notamment par :

- ▶ La seizième édition du Mai de l'Europe 2018 placée sous le thème « Année européenne du patrimoine culturel 2018, l'art du partage » : 0,008M€. Nancy en coopération avec ses partenaires européens et l'ensemble des associations, entend contribuer activement au renforcement de l'idéal européen en organisant des manifestations destinées à placer l'Europe au cœur des débats. Cette nouvelle édition s'articulera autour de plusieurs temps forts :
 - ▶ La rencontre des villes jumelées européennes autour de la transition écologique, le 7 mai 2018
 - ▶ La Journée de l'Europe – Cérémonie de lancement : le 9 mai 2018
 - ▶ l'Europe, donnée par Mme GRIESBECK, députée européenne, le 18 mai 2018

- ▶ Le colloque autour du groupe de Visegrad en présence des ambassadeurs de Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie, le 29 mai 2018
- ▶ L'accueil d'une convention démocratique permettant une consultation citoyenne sur l'Europe
- ▶ L'attribution de subventions à des associations et à des établissements scolaires menant des actions et des échanges scolaires en lien avec nos villes jumelées européennes : 0,010M€
- ▶ La mise en place d'un colloque sur les Traités de Rome, le 25 janvier 2018, en l'Hôtel de Ville avec la participation de l'Ambassadeur BALDOCCI, dernier témoin de la signature de ces traités.

RENFORCER LE TRAVAIL DE MÉMOIRE

En cette année marquée par la célébration du Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale, l'action citoyenne autour de la mémoire menée par la Ville de Nancy prendra une dimension toute particulière, à la hauteur des événements tragiques qu'elle honore. Afin d'ancrer cette mémoire surtout dans les cœurs et les esprits des jeunes, de nombreuses manifestations pour un montant de 0,050M€ seront organisées avec et pour eux et ce, tout au long de l'année 2018, notamment :

- ▶ Une journée cinématographique et de débat à destination des scolaires du secondaire
- ▶ Des ateliers pédagogiques conçus pour les établissements de la ville par l'atelier Canopé – 54
- ▶ L'inauguration de l'Esplanade du Souvenir français le 11 novembre 2018, avec la porte Désilles restaurée et la mise en place d'un dispositif numérique permettant l'affichage des noms des Morts pour la France de la Ville (mécénat de la société JCDecaux), le 11 novembre 2018
- ▶ Une publication sur le thème de la Grande Guerre, mettant en exergue la ville pendant le conflit, et les Poilus originaires de Nancy
- ▶ une exposition de plein air présentant la ville pendant la guerre (bombardements, vues de la place Stanislas, célébrations de l'Armistice)
- ▶ Un projet de chorale, en partenariat avec le Conservatoire et l'Opéra, qui contribuera à la cérémonie commémorative du 11 novembre 2018.

Enfin, la Ville poursuivra son soutien aux associations patriotiques qui œuvrent en faveur du devoir de mémoire 0,010M€.

5. TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Les travaux de restauration et de mise en valeur de la porte Désilles se poursuivent, l'édifice restauré devra être livré fin septembre 2018 en vue de préparer les cérémonies de commémoration du centenaire de la fin de la Grande Guerre. Les crédits de paiement mobilisés sont de l'ordre de 0,250M€ TTC. La Direction régionale des affaires culturelles Grand Est devrait verser le solde de la subvention attendue à hauteur de 0,118M€.

La restauration de la Porte

Saint-Nicolas sera également engagée courant du second semestre de cette année 2018, avec des crédits de paiement à hauteur de 0,530M€ et une subvention de l'État escomptée de 0,050M€.

Des crédits d'entretien des monuments de la ville sont prévus, soit 0,315 M €, concernant les opérations suivantes :

- ▶ restauration de la Croix Gagnée,
- ▶ études pour la restauration des couvertures du Pavillon Jacquet,
- ▶ rénovation des grilles de la porte de la Craffe, rue des frères Henry.

Enfin, les actions de sécurité et de bon fonctionnement des édifices culturels, propriété de la ville de Nancy, sont

toujours prévues à hauteur de 0,180M€.

Les actions portées par le service valorisation du patrimoine sont orientées autour de la promotion des fleurons mais aussi du patrimoine plus insolite afin de faire mieux connaître la ville et son histoire et renforcer l'attractivité du territoire. Pour ce faire seront proposés divers outils qu'ils relèvent des réseaux sociaux avec la Web série d'été, de supports institutionnels comme le magazine CAN qui proposera des articles consacrés au patrimoine ou nancy.fr qui consolidera une cartographie patrimoniale. En complément, consacrés au 35^e anniversaire de l'inscription de l'ensemble XVIII^e au patrimoine mondial par l'Unesco seront réalisés un dépliant sur l'histoire et l'architecture de l'hôtel de ville (0,001M€) ainsi qu'une réalisation vidéo sur l'ensemble XVIII^e (0,005M€). Le succès des Google Street View en 2017 (près de 27 000 visites pour l'hôtel de ville et 17 000 pour le palais du gouvernement en 4 mois) a confirmé la volonté d'étendre cette action sur cette thématique XVIII^e (0,003M€). À noter que les Journées du Patrimoine proposeront cette année un espace dédié à la diffusion du patrimoine permettant ainsi de présenter les innovations numériques mais également de renforcer l'accessibilité des lieux.





B. QUALITÉ DU CADRE DE VIE

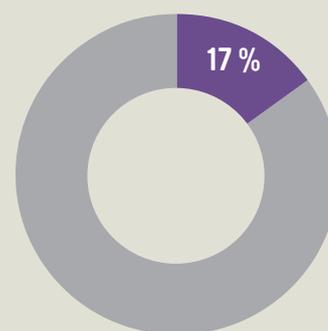
| En M€ | Fonctionnement | Investissement | | | | |
|---------------------------------------|----------------|----------------|---------|---------|--------------------|--------------------|
| | Crédit 2018 | CP antérieurs | Reports | CP 2018 | Total Crédits 2018 | Total AP 2015/2020 |
| Sécurité et libertés publiques | 4,915 | 0,471 | 0,004 | 0,287 | 0,291 | 0,975 |
| Cadre de vie, nature et espaces verts | 11,038 | 6,949 | 0,772 | 2,241 | 3,013 | 13,386 |
| Stationnement | 2,747 | 0,980 | 0,469 | 0,685 | 1,154 | 2,544 |
| Logement | 0,181 | 1,078 | 0,033 | 0,284 | 0,317 | 1,744 |

1. SÉCURITÉ ET LIBERTÉS PUBLIQUES

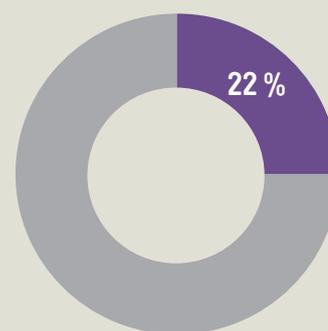
Le service de Police Municipale a vu ses missions évoluer depuis quelques années. Depuis 2015, les événements tragiques qui se sont déroulés sur le territoire national ont amené les Gouvernements successifs à prendre un certain nombre de mesures exceptionnelles en matière de sécurité.

Au niveau local, la ville de Nancy n'a eu de cesse d'afficher sa volonté constante de repenser sa politique de sécurité dans un contexte où la prégnance de la menace terroriste a largement constitué un facteur d'accélérateur, invitant à construire de nouveaux partenariats opérationnels, à augmenter sa capacité d'intervention sur le terrain, à préciser les nouvelles missions de la police municipale et surtout, à lui donner les moyens de son action. C'est à ce titre que la ville de Nancy a pris la décision,

PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES DE GESTION



PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



dès novembre 2016, de doter la Police Municipale d'armes létales. Cette décision a permis de faire évoluer l'organisation de la police municipale et les missions qui lui sont désormais dévolues.

Cette réflexion d'ampleur, menée depuis 2 ans, a donc eu un impact sur l'organisation de la police municipale et ses missions, les moyens développés pour conforter sa formation, les équipements et les infrastructures mis à sa disposition. Aussi, c'est très naturellement que l'ensemble de ces ajustements se décline dans les orientations budgétaires prises par la ville de Nancy, en 2018.

POURSUITE DE L'ARMEMENT DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

L'armement de la PM se poursuit et sera échelonné tout au long de l'année 2018 afin de prendre en compte le renforcement des effectifs de la police municipale, qui devra atteindre 70 agents, fin juin 2018. Ainsi, c'est 0,011M€ qui sera consacré à l'armement des policiers municipaux et 0,013M€ qui sera affecté aux moyens de protection des agents (gilets pare-balle).

CAMÉRAS PIÉTONS OU COMMENT APAISER LE CADRE D'INTERVENTION DES POLICIERS MUNICIPAUX

Outre la dotation en arme létale qui va se poursuivre en 2018, la ville de Nancy a souhaité s'inscrire dans le nouveau cadre juridique qui ouvre le droit à expérimenter le port et l'utilisation de caméras-piétons, pour les policiers municipaux. En effet, jusqu'à présent, le cadre législatif ne permettait pas aux agents de police municipale d'utiliser sereinement, faute de cadre légal, les caméras individuelles.

Le décret n°2016 - 1861 du 23 décembre 2016 a étendu aux policiers municipaux la possibilité d'être équipés, à



titre expérimental, de caméras et de filmer leurs interventions. Cette mesure prise dans le cadre de la « lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement », vise avant tout à limiter les « incivilités » en jouant un rôle dissuasif dans la montée des tensions et dans la prévention des passages à l'acte. C'est pourquoi, 0,016M€ sera consacré à l'acquisition de ces équipements (caméras, stockeur et socles d'alimentation), attribués à chaque patrouille de PM, en 2018.

SÉCURISATION DES LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE

La décision de doter d'armes létales la police municipale implique de conforter les

lieux de stockage des armes et de leurs munitions. C'est pourquoi, 0,050M€ sera affecté aux travaux de sécurisation du bâtiment abritant la Police Municipale (barreaudage des fenêtres, vidéoprotection externe et interne du bâtiment, alarmes, contrôle des accès par lecture de badges).

VIDÉOPROTECTION, UNE TECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'ACTION

Outre le programme de vidéoprotection que la ville poursuit en lien avec la Métropole dans la perspective de la mise en œuvre du futur Centre Métropolitain de Supervision Urbain, la ville de Nancy consacrera en 2018 des crédits à la mise en place d'un

dispositif de vidéoprotection au Centre Opérationnel de la Police Municipale. Ce système de vidéoprotection permettra au Centre Opérationnel, par le biais du renvoi des images vidéo du PC sécurité de l'Hôtel de Ville, d'avoir accès aux caméras qui sont implantées sur l'espace XVIII^e. Lieu stratégique s'il en est, c'est à partir du Centre Opérationnel que les équipages de police municipale sont dirigés. La mise en place d'un mur d'images au sein de cette brigade participe de la volonté de la ville de Nancy de mettre au service de sa police, des outils technologiques adaptés et ajustés à ses nouvelles missions. C'est 0,060M€ qui sera affecté à ces différentes opérations.

CONFORTER LA FLOTTE DE LA BRIGADE DE CIRCULATION ROUTIÈRE : UNE PRIORITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'occupation de l'espace public implique de disposer d'une flotte de véhicules en parfait état de fonctionnement, pour garantir l'efficacité et la rapidité des interventions. Entre 2014 et 2016, le parc automobile de la PM s'est enrichi de 3 véhicules neufs et en 2017, ce sont 2 autres véhicules qui sont venus compléter le parc. Pour 2018, des crédits seront affectés au renouvellement de la flotte de la Brigade de Circulation Routière (B.C.R.). Ainsi, la ville de Nancy a décidé d'acquérir 6 motos dotées d'équipements compacts, robustes, performants et surtout offrant une plus grande maniabilité en milieu urbain. Le moteur économe de ce type de véhicule, permettra également de bénéficier d'un meilleur rendement énergétique. Dans le cadre de la restructuration de la police municipale, et dans l'objectif affiché de développer la sécurité routière et les

contrôles routiers, il convient de mettre à la disposition des agents, des outils à la fois performants et adaptés pour mener à bien leurs missions.

2. CADRE DE VIE, NATURE ET ESPACES VERTS

PARCS ET JARDINS

La place Stanislas est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1983 avec les Places de la Carrière et d'Alliance. Symbole reconnu à l'international, c'est un site historique et patrimonial idéal pour transmettre nos ambitions en matière d'écologie urbaine. En 2017, les 720 000 visiteurs du jardin éphémère installé en octobre sur cet espace XVIII^e ont été sensibles à la thématique retenue. Avec « Place à l'arbre » le rôle central de ce végétal dans nos écosystèmes urbains fragiles s'est révélé au plus grand nombre. En effet, les conséquences du réchauffement climatique peuvent être partiellement ralenties par une plus forte présence du végétal dans nos villes.

Localement, la Ville agit pour accentuer la présence de l'arbre. Cela suppose l'installation dans de bonnes conditions de milliers de jeunes plants sur le territoire nancéien mais aussi la préservation des arbres « anciens ». Ces vénérables sont symboles de permanence et de résistance. La préservation du hêtre pourpre du parc de la Pépinière en est l'exemple vivant. Cet arbre en fin de vie sera protégé le plus longtemps possible. Devenu potentiellement dangereux, il est entouré d'une zone de protection empêchant le public de se rendre sous

son ombrage, perpétuant toutefois son rôle écologique.

En juin 2017, ce hêtre était au centre géographique de la programmation d'Embranchements, deuxième festival dédié à l'arbre urbain. Deux cents scientifiques et chercheurs européens se sont réunis en colloque international à Nancy pour engager un dialogue direct avec le public. La pluridisciplinarité d'approches est la marque de fabrique de notre action. Embranchements est devenu, dès sa deuxième édition, un rendez-vous national. L'appui de créateurs, architectes et artistes locaux n'est pas étranger à ce succès public. Et cela conforte notre ambition d'associer les citoyens dans ce grand chantier qu'est la transition écologique. Pour que celle-ci prenne sens, il faut des actes au service des grandes intentions et orientations. Les ateliers collaboratifs des « mardis aux serres » se fortifient, depuis leur création en 2015.

En trois ans, ce sont des centaines de personnes qui ont appris des gestes écoresponsables pour bouturer, repiquer, rempoter mais aussi entretenir un jardin remarquable. Ce succès de l'action citoyenne locale nous encourage pour l'entretien des 239 hectares de nature. Le label national Écojardin concerne

maintenant dix espaces nancéiens dont le plus grand, le Parc de la Pépinière et ses 21 hectares. Le respect de 150 critères stricts de l'écolabel est un gage de sérieux et de pérennité pour nos engagements au long cours. L'audit environnemental est renouvelable tous les trois ans, exigeant des équipes un travail permanent pour développer projets et réalisations respectueuses d'une plus grande biodiversité. Là encore, grandes écoles et universités nancéiennes s'associent directement à notre action. C'est particulièrement vrai dans le parc Sainte-Marie où un laboratoire à ciel ouvert permet des travaux pratiques d'étudiants-chercheurs autour de sujets essentiels comme la qualité des sols et la présence d'insectes pollinisateurs sur le site.

L'édition 2018 du jardin éphémère, « Japonica », se déroulera du 29 septembre

au 11 novembre 2018. Ce 15^e jardin revient naturellement sur ses origines. Le premier opus de 2003 était dédié aux jardins japonais, en lien avec Kanazawa, ville jumelée à Nancy. L'événement nancéen prendra une dimension internationale avec la participation directe des jardiniers nippons. En écho à cette création, ceux-ci créeront leur premier jardin éphémère sur une place publique de leur cité. Cette simultanéité montre toute l'importance d'une coopération transnationale. Dans cet échange franco-japonais fructueux, le concept de nature en ville prend alors tout son sens.

En fonctionnement, les dépenses hors salaires et charges s'élèvent à 0,530M€. Elles concernent essentiellement l'entretien des terrains et des aires de jeux (0,161M€) la maintenance et la réparation du matériel (0,180M€), ainsi que les fournitures diverses nécessaires au bon fonctionnement de la direction telles que les vêtements de travail, le petit équipement et certaines prestations de services et ce pour 0,336M€. Le fonctionnement courant de l'espace animalier, soit la nourriture des animaux, les frais de vétérinaire et pharmaceutiques représente quant à lui 0,020M€.

Les recettes, d'un montant de 0,017M€ proviennent essentiellement de la vente de bois, de matériel ou d'animaux, ainsi que d'un mécénat pour le jardin éphémère avec GRDF.



Les dépenses d'investissement représentent 0,450M€. Elles concernent la plantation de végétaux, l'entretien des espaces de nature, leur réaménagement et le respect des normes de sécurité en particulier pour les aires de jeux soit un total de 0,315M€. Des crédits ont été affectés à l'achat d'arbres, d'arbustes et de plantes vivaces pour 0,050M€. Par ailleurs, 0,085M€ permettra le renouvellement du matériel horticole et du mobilier urbain.

LA PROPRETÉ : L'AFFAIRE DE TOUS

Au printemps 2018, comme chaque année depuis deux ans la ville et la Métropole organiseront une nouvelle campagne de médiation à l'occasion des nouvelles journées de la propreté prévoyant notamment des animations avec les enfants des écoles et des centres de loisirs et la distribution du guide de la propreté rappelant les droits et devoirs de chacun d'entre nous. L'objectif est toujours de faire partager le message suivant : la propreté c'est l'affaire de tous car les habitants et les usagers demeurent des acteurs incontournables de la qualité du cadre de vie en respectant l'espace public partagé par tous. Pour cela, un budget de 0,01M€ sera consacré à l'organisation de ces journées. Parallèlement, la ville continue de distribuer des canisacs sur le domaine public pour que chaque propriétaire de chien ose le bon geste (0,03M€).

Le développement du compostage partagé se poursuit en lien avec la Métropole du Grand Nancy et les



Conseils Citoyens. De nouveaux sites (19 projets sont à l'étude pour l'année 2018) seront créés et traduisent l'envie des Nancéiennes et des Nancéiens de trouver au sein de son quartier un lieu de vie convivial qui favorise la rencontre et contribue à la création de lien social. Les biodéchets (déchets de jardin et de cuisine) représentent le tiers du poids de la poubelle des Grands Nancéiens. Dans ce contexte, la Ville de Nancy accompagne la Métropole du Grand Nancy en portant son action sur la prévention de ces déchets notamment, par :

- ▶ La promotion du compostage qui détourne les biodéchets de l'incinération,
- ▶ La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ▶ Le respect par les professionnels de la

restauration de leurs obligations en la matière.

La qualité des services offerts à tous consiste également à mettre à la disposition du public des toilettes propres et entretenues dont l'accès a été rendu totalement gratuit depuis la fin de l'année 2017. La ville consacre 0,170M€ à ce service et prévoit de passer de 9 à 11 toilettes accessibles à tous en 2018.

De plus, créée en octobre 2017, la brigade du cadre de vie est mutualisée avec le service Nancy en Direct (8 agents). Composée de 10 agents (dont 6 titulaires) ses missions principales consistent :

- ▶ à la surveillance du domaine public en matière de propreté (relève des dépôts d'ordures ménagères et cartons déposés en

dehors de règles, et déjections) afin de faire respecter les arrêtés municipaux ;
 ► au contrôle du stationnement payant et gênant.

Les agents, tous assermentés, disposent aujourd'hui d'un uniforme différent des tenues des policiers municipaux ainsi que d'un équipement qui a été concerté avec eux. Ils demeurent reliés à la Police Municipale par radio. Ils peuvent ainsi opérer des constats conduisant à l'établissement de facturations à l'égard de particuliers ou professionnels qui ne respectent pas les arrêtés municipaux pour le règlement métropolitain de collecte de déchets.

Dans le cadre de Nancy en direct, les signalements concernant la propreté représentent plus de la moitié des contacts. Sur cette thématique, les demandes concernent le traitement des graffitis représentant à leur tour près d'une demande sur deux. Pour le reste, les demandes concernent en deuxième lieu la problématique des déchets (dépôt de sacs, malpropreté aux abords des conteneurs enterrés, dépôts d'hétérogènes...).

Enfin, en 2017, s'est terminée l'installation de 32 conteneurs sur 21 sites en ville-vieille permettant de proposer à chaque habitant ou professionnel une solution



pour ses déchets à moins de 80 m de son domicile ou commerce. Certains points de collecte sont encore problématiques et un travail alliant sanction et prévention est régulièrement conduit. Pour 2018, la Métropole propose d'étendre le dispositif de conteneurisation au secteur de la place d'Alliance et autour de la place Stanislas pour couvrir un plus large périmètre.

OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

La révision du site patrimonial remarquable (ex secteur sauvegardé) doit permettre de disposer d'un document prenant mieux en compte la richesse du patrimoine nancéien et les modalités d'intervention pour sa mise en valeur et sa préservation avec,

outre la constitution d'un fichier d'immeubles, la constitution d'un véritable outil réglementaire d'urbanisme actualisé et opérationnel. La mise en œuvre de ce fichier nécessite une mutualisation de moyens entre la Région (Service Régional de l'Inventaire), le Grand Nancy et la Ville de Nancy dont la participation pour 2018 s'élève à 0,0085M€.

Une subvention de 0,370M€ sera versée à SCALEN, qui accompagne la Ville en apportant son expertise sur la plupart des grands dossiers d'urbanisme, selon un programme de travail conventionné annuellement.

3. STATIONNEMENT

Au 1^{er} janvier 2018, la ville de Nancy a mis en place les dispositions arrêtées dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 relatives à la décentralisation du stationnement. Le conseil municipal a délibéré pour fixer les montants du Forfait Post Stationnement (FPS) applicable et optimiser les tarifs du stationnement payant pour rendre l'accès au centre-ville plus lisible. De plus, la ville a conclu un marché de prestations de service avec une filiale de la société INDIGO pour assurer la mise en place des solutions informatiques imposées par la loi et le renforcement de la surveillance



du stationnement payant par le déploiement d'agents assermentés. Ainsi, ce renforcement de surveillance permettra d'améliorer la rotation des véhicules dans le cœur de l'agglomération assurant ainsi une meilleure accessibilité aux usagers. Pour répondre à l'ensemble des exigences de cette réforme, 0,583M€ sera consacré à la surveillance du stationnement, l'émission des Forfaits Post Stationnement et à la gestion des contestations par l'entreprise INDIGO. Par ailleurs, le produit des FPS sera perçu par la Ville puis reversé à la Métropole en prenant en compte les frais liés à la mise en place de la réforme et selon les termes d'une convention à venir. Le montant des FPS estimé pour 2018 est de 1,2M€. Pour le stationnement de surface, l'ensemble des dépenses de fonctionnement est de 1,471M€. En investissement, 0,135M€ sera consacré à l'achat d'horodateurs et leurs poses (0,075M€) et 0,06M€ pour la rénovation du marquage au sol.

Pour la régie des parkings (SPIC Parkings), la ville a repris en régie directe le parc Place Stanislas depuis le 1er janvier 2018. Afin d'améliorer l'accueil des usagers et leur sécurité, un marché de prestations a été conclu avec une société spécialisée à partir du début de l'année 2018. Des études vont être lancées pour moderniser ce parc (remplacement de l'ascenseur, réfection d'une cage d'escalier). Sur le Parking Dom Calmet, l'association syndicale libre dont la ville de Nancy est membre depuis la construction du parking, va poursuivre la rénovation des peintures de sols et des murs engagées à la fin de l'année 2017 ainsi que le changement des ascenseurs. Enfin, la ville va procéder au changement progressif des luminaires dans ses parkings en les remplaçant par des LED permettant de diminuer significativement les consommations d'énergie. L'ensemble des investissements consacrés à la modernisation des parkings et

à leur maintenance s'élève à 0,686M€. Les dépenses de fonctionnement du budget SPIC sont de 1,055M€ prenant en compte sur une année pleine les parkings Vaudémont et Place Stanislas. Les recettes prévues en 2018 sont de 1,921M€.

4. LOGEMENT

La Ville de Nancy apporte naturellement une attention particulière aux conditions d'habitat de ses concitoyens. Elle affiche par ailleurs l'ambition d'atteindre un taux de logements sociaux de 25% en veillant à la mixité sociale au sein des quartiers. Elle poursuit l'ambition de permettre à chacun d'accéder à un logement décent correspondant à ses besoins et ses capacités financières et permettre aux familles d'avoir un parcours résidentiel au sein de la commune.

Conformément aux orientations fixées dans le 6ème Programme Local de l'Habitat Durable (dont la révision a été enclenchée en accompagnement de celle du PLUi-HD) du Grand Nancy, compétent en matière de Politique de l'Habitat, la production de programmes immobiliers économes en énergie, conformes aux principes du développement durable sera favorisée.

C'est ainsi que la Ville choisit de soutenir la réhabilitation

de l'habitat ancien favorisant ainsi le maintien à domicile des personnes âgées et ou handicapées, la sortie d'insalubrité, la lutte contre la vacance de longue durée des logements. Aussi, des aides financières pour la rénovation de l'habitat privé, à hauteur de 0,082 M€, seront accordées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Améliorer l'habitat dans le Grand Nancy » qui couvre l'ensemble de la commune.

Les propriétaires sont également accompagnés pour la rénovation des façades de leurs immeubles afin d'améliorer le cadre de vie. Le ravalement des façades permet d'impliquer les propriétaires privés d'habitations à l'amélioration de l'environnement urbain et à l'image de la Ville. Le périmètre défini dans le cadre de l'opération de ravalement « Nancy, Ville Claire » prévoit le versement de subventions à hauteur de 0,2 M€ en 2018.

La Société Anonyme Publique Locale (SAPL) Grand Nancy Habitat est en charge, dans le cadre d'un contrat de prestations spécifiques, d'accompagner la Ville de Nancy dans le cadre de la réflexion et de la mise en œuvre de cette politique sur le logement. Afin de soutenir son action, une participation financière d'un montant annuel de 0,100 M€ est versé à la SAPL Grand Nancy Habitat qui gère l'instruction des dossiers pour les propriétaires demandeurs d'aides dans le cadre des campagnes de ravalement.

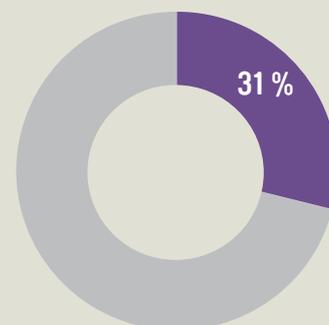
Dans le cadre de ce contrat, la SAPL assure également le suivi des dossiers d'amélioration de l'habitat privé, la conduite d'études spécifiques sur les questions d'habitat et de logement ainsi que l'accompagnement de la révision/extension du site patrimonial remarquable (ex secteur sauvegardé).

Nancy,



C. ÉPANOUISSEMENT ET COHÉSION SOCIALE

PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES DE GESTION



| EnM€ | Fonctionnement | | Investissement | | | | |
|---------------------------------------|----------------|---------------|----------------|---------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Crédit 2018 | CP antérieurs | Reports | CP 2018 | Total Crédits 2018 | Total AP 2015/2020 | Total AP 2015/2020 |
| Petite enfance et politique familiale | 5,124 | - | - | - | - | - | 0,031 |
| Education | 14,290 | 7,925 | 0,536 | 2,371 | 2,907 | 15,136 | 0,423 |
| Cohésion sociale et santé | 6,742 | 0,354 | 0,214 | 0,517 | 0,731 | 2,199 | 11,096 |
| Jeunesse, sports et loisirs | 9,014 | 3,147 | 0,172 | 0,860 | 1,032 | 6,099 | 16,420 |

1. PETITE ENFANCE ET POLITIQUE FAMILIALE

LA PETITE ENFANCE

L'ambition du CCAS est de répondre aux besoins d'épanouissement des plus jeunes. Pour cela, les familles ont la garantie de recevoir un accueil de qualité et une diversité de l'offre qui leur permettent d'assurer leurs fonctions parentales, tout en respectant leurs choix de vie.

Ainsi, le pôle Petite Enfance du CCAS assure la gestion de :

- ▶ 3 multi-accueils (David Abensour, Jeanine Bodson, Boudonville) - 245 places
- ▶ 3 crèches collectives (Clodion, Osiris, Wünschendorff) - 230 places
- ▶ 3 haltes garderies (Clodion, René II, Tamaris) - 60 places
- ▶ 2 Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE : Escapade, La Baleine Bleue)
- ▶ 1 dispositif de garde à domicile « Arc en Ciel » qui offre la possibilité de garde d'enfants pour des parents dont l'activité professionnelle en horaires décalés pose des difficultés.

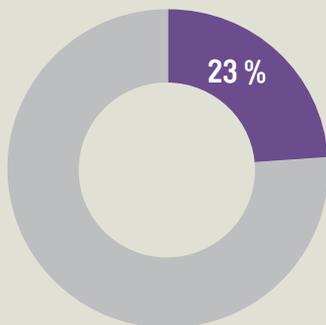


- ▶ 1 Relais Assistants Maternels
- ▶ 1 Crèche Familiale - 100 places

À cette offre, s'ajoute celle des 9 structures associatives, soutenues financièrement par le CCAS. Ce qui représente en totalité 901 places en accueil collectif et familial sur le territoire nancéen.

Le projet de service du pôle Petite Enfance se déploie autour de deux axes principaux que sont l'assurance d'un accueil de qualité pour toutes les familles et le soutien des fonctions parentales. Sa déclinaison en axes de développement pour l'année 2018, est la suivante :

PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



LE SITE INTERNET DE LA VILLE, UN OUTIL AU SERVICE DES FAMILLES

Conjointement avec le service enseignement de la ville, un portail commun, guichet unique des familles simplifiant leurs démarches administratives et accessible à tout moment, a été créé. Le CCAS, pour la partie Petite Enfance, a mis en place en 2017, avec succès, une procédure de préinscription en ligne. En 2018, une expérimentation sera menée avec la dématérialisation de la Carte Nancy Famille ainsi que la possibilité de réserver en ligne des places au sein des haltes garderies.

L'INSTALLATION DU PROTOCOLE DE MISE EN SÛRETÉ - CIRCULAIRE ATTENTAT

La circulaire ministérielle précise les mesures nécessaires pour assurer la mise en sûreté des enfants et des professionnels en cas de situations d'urgence particulières ; mesures telles

que l'analyse des risques, la détermination des moyens de protection, la formation du personnel et l'élaboration d'un protocole. Le pôle Petite Enfance du CCAS, le service Hygiène et Santé Publique, les services de la Police Municipale, et le service Sécurité Circulation ont travaillé ensemble à la création de ce protocole qui sera mis en place début 2018. Ce document sera également présenté aux structures associatives partenaires, qui à ce jour rencontrent des difficultés concernant l'application de cette mesure.

UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE À DESTINATION DES ENFANTS ET DE LEURS PARENTS SERA DÉVELOPPÉ EN 2018 DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE - FACULTÉ D'ODONTOLOGIE

Ce projet se décline au travers de la mise en place d'un plan de formation destiné aux responsables d'établissements Petite Enfance du CCAS ; une première rencontre a été organisée le 16 février 2018 avec la Faculté d'Odontologie. Des réunions d'information à destination des parents et des échanges de pratiques seront animés par les mêmes spécialistes.

LE DISPOSITIF ECOLO CRECHE DU MULTI-ACCUEIL DE BODSON

La démarche, débutée en 2016, consiste à s'engager vers une labellisation visant à l'amélioration des pratiques concernant le bâtiment, les déchets, les activités proposées aux enfants, l'alimentation et l'entretien des locaux. Dans ce cadre, le personnel de la crèche a déjà mis en place l'utilisation de la vapeur pour le nettoyage des locaux, le tri sélectif des déchets et un composteur dans le jardin. Une réflexion plus ciblée sera menée en 2018 sur le thème des animations proposées aux enfants (recyclage, sensibilisation à l'environnement...) et plus généralement sur les pratiques professionnelles (techniques de changes, utilisation de liniment pour la toilette...).

LA FINALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU TROISIÈME ÉTAGE DE LA CRÈCHE OSIRIS

Le troisième étage de la crèche Osiris est composé d'une pièce de vie, d'un vestiaire, de 3 salles d'activités et d'une terrasse. L'objectif du projet est de proposer des espaces modernes et sécurisés. Après la réfection de la terrasse en 2017, les travaux consisteront principalement à la réfection des sols, des murs et des plafonds. La pièce de vie ainsi que les pièces d'activités et de repos feront l'objet d'une rénovation et d'une redistribution afin d'y



accueillir dans les meilleures conditions, des enfants de quelques mois à 3 ans.

LA RELOCALISATION DE LA HALTE-GARDERIE TAMARIS

La halte-garderie est située actuellement au sein du centre commercial les Tamaris voué à une autre destination dans le cadre du projet du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sur le Plateau de Haye. La relocalisation de la halte-garderie est prévue dans les anciens locaux commerciaux de la Caisse d'Épargne jouxtant le Multi-Accueil Bodson, avenue Pinchard. Ce projet prévoit, sur une surface de 270 m² composée d'un rez-de-chaussée et de 2 étages, la création d'espaces de jeux, de vie et de repos pour l'accueil des enfants et de leurs familles. Le coût de l'investissement est estimé à 685 000 €. Le concours financier de partenaires tels que la CAF et le FEDER ou le Conseil départemental sera sollicité. Le début des travaux est calé sur septembre 2018.

LA MISE EN PLACE DE POINTS RELAIS SÉCURITÉ À DESTINATION DES ENFANTS

Il s'agit de créer un réseau de partenaires qui s'engageraient à prêter secours aux enfants en situation de détresse, menacés ou se sentant en danger lors de leurs déplacements en ville.



Les membres de ce dispositif s'engageraient à téléphoner aux parents et/ou à avertir la police en cas de danger immédiat. Les lieux seraient identifiés par un autocollant signalant aux enfants la possibilité de trouver refuge. Commerces, institutions et associations seront sollicitées pour s'inscrire dans cette démarche. Un Comité Technique a été installé le 15 février 2018.

LES SENIORS

Au recensement de la population (2014) Nancy compte près de :

- ▶ 30 000 Nancéiens de 50 ans et plus
- ▶ 19 000 Nancéiens de 60 ans et plus
- ▶ 5 100 Nancéiens de 80 ans et plus

Face à ce constat, les actions se déclinent au cœur d'une politique qui agit pour :

- ▶ réduire l'isolement des plus âgés en prenant en compte l'effet de genre
- ▶ créer un environnement favorable au vieillissement en ville
- ▶ promouvoir le bien vieillir et développer des actions de prévention

Le CCAS de la Ville de Nancy affirme chaque année son rôle auprès de la population âgée et de ses aidants et compte près de 1 300 bénéficiaires directs de services (hors résidents des établissements). L'année 2018 ouvre de nouvelles perspectives en matière de projets et d'actions développées.

Dans les résidences autonomie, l'offre du CCAS se distingue

par sa dimension, la qualité et la variété des services proposés. Les programmes d'animation renforcent l'ancrage dans les quartiers (composteurs et jardins partagés, espace forme, ...) et s'ouvrent encore davantage aux riverains seniors de plus en plus nombreux.

Faciliter l'accès des seniors au territoire constitue un axe majeur et partagé par l'ensemble des collectivités. Le pôle seniors agit pour aider aux petits déplacements piétons en ville en proposant des espaces d'accueil et de repos dans les résidences. Il développe des « infos-café » autour de la mobilité active dans le quartier au sein des résidences. Ainsi, il permet aux seniors de bénéficier d'une offre de transport

collectif de qualité, souple et adaptée.

Faciliter l'accès aux services est également un objectif du CCAS qui poursuit cette année la vigilance portée sur les tarifs des prestations et services proposés aux retraités aux revenus modestes. Il s'agit également de simplifier les démarches. En complément d'une offre déployée sur le site internet de la ville, il a été choisi de simplifier la relation avec les usagers. A cet effet et dans un premier temps, le Pôle Seniors débutera une vaste enquête visant à mesurer la satisfaction des bénéficiaires des services. Inscrite dans les obligations du label

Marianne, cette enquête permettra d'envisager des actions correctives et prendra en compte de nouveaux besoins en matière de services attendus par la population. Les missions de l'équipe pluridisciplinaire du Pôle seront consolidées et le poste du travailleur social au sein de l'équipe développant un accompagnement médico-social sera conforté.

UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT AFFIRMÉE DANS UN SECTEUR EN PLEINE ÉVOLUTION

L'offre portée par le CCAS a fait l'objet fin 2017 d'une analyse précise et d'actions



identifiées pour garantir la qualité et le format de l'offre d'hébergement proposée par les résidences autonomie.

Parmi les pistes travaillées en 2018, on trouvera les actions suivantes :

- ▶ Réduire les délais de rénovation des appartements pour les proposer plus rapidement à la location
- ▶ Moderniser l'offre proposée en rénovant l'espace cuisine et en créant des rangements.
- ▶ Améliorer l'accessibilité des salles de bains (Donop, Pichon)
- ▶ Proposer le WIFI gratuit conformément à la réglementation
- ▶ Activer une campagne de communication dynamique et efficace

MOBILISATION DU FORFAIT AUTONOMIE POUR LES RÉSIDENCES

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Meurthe et Moselle garantit chaque année un forfait autonomie. Les recettes affichées en section de fonctionnement permettent le financement d'actions garantissant la conservation de l'autonomie et incitant les seniors à agir pour leur bien-être.

DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'ANIMATION PLURIELLE

En complément de l'offre d'animation déployée dans les résidences, plusieurs



projets se succèderont durant l'année 2018 :

- Poursuite du projet mené avec le service public des musées sur le thème des « arts de la table » avec visites guidées au Musée de l'École de Nancy et également présentation des œuvres des musées dans les établissements seniors
- Le programme « Nature et Cultures » visant à valoriser la démarche de promotion du développement et de la transition écologique avec l'installation de composteurs partagés au sein des résidences marquera l'année. Des séances de jardinage proposées aux seniors, des visites guidées au sein des serres municipales et au Jardin Botanique amèneront les seniors à retrouver le goût de la terre et de ses richesses.
- La Semaine Bleue prévue du 8 au 14 octobre 2018 aura pour thème « Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons » elle garantira une action appuyée portant sur la problématique de la transition énergétique. Des actions valorisant les projets autour de ce thème seront présentées en mobilisant des partenaires.

DÉMARCHE QUALITÉ EN LIEN AVEC LE LABEL MARIANNE

En 2018, le Pôle Seniors mesure la qualité du service rendu à la population. Les services rendus à domicile mais également les établissements seront soumis à cette première évaluation.

SOUTIEN DES ÉQUIPES À L'EHPAD NOTRE MAISON

Des agents du pôle seniors seront

mobilisés pour apporter leur soutien dans le cadre du déménagement de l'EHPAD Notre Maison en juin prochain. Des volontaires participeront à cette action dans les domaines suivants :

- mise en cartons des objets et vêtements des résidents
- déballage des cartons et installation dans les chambres
- accueil et « guidage » des résidents dans le nouvel établissement

En complément de ces projets, des actions de communication ciblées seront engagées en direction des seniors (articles de presse) et auprès des bailleurs sociaux partenaires dans le cadre de la charte de sécurisation des parcours de vieillissement des locataires seniors.

LE NOUVEL EHPAD NOTRE MAISON : L'ABOUTISSEMENT D'UN PROJET DÉTERMINANT POUR LES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

L'inadaptation des conditions de prises en soins et de vie de l'EHPAD actuel situé rue des Jardiniers, a conduit la Ville et son CCAS à finaliser, depuis 2014, l'engagement de la construction d'un nouvel établissement plus moderne. C'est une politique communale volontariste d'investissement dans une structure nécessaire à l'évolution sociétale tant la démographie et

le vieillissement de la population nationale, et nancéenne de facto, constituent un enjeu d'aujourd'hui et de demain dans l'accompagnement et les soins des personnes âgées dépendantes. Le contexte tendu du mécanisme de financement de la dépendance avec un financement partagé entre l'État, le Conseil Départemental et le gestionnaire, se traduit de manière budgétaire par des exercices très contraints et dont les équilibres sont millimétriques. La réforme tarifaire et l'application aux EHPAD de la nomenclature hospitalière dite d'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD), n'ont pas permis d'apporter la sérénité et l'équilibre attendus dans la gestion.

L'équipement du nouvel EHPAD nécessite d'investir près de 0,650M€. Des investissements ont déjà été anticipés sur 2017 mais l'essentiel s'effectue sur 2018 avec un autofinancement et une subvention d'équipement du CCAS pour 0,250M€. Ainsi, le budget prévisionnel 2018 de Notre Maison (budget annexe au budget principal du CCAS) représente une enveloppe de dépenses de fonctionnement, toutes sections confondues (hébergement, soins et dépendance) de 5,4M€. S'agissant de la section d'investissement de l'Établissement, les dépenses ►

prévues sont de 0,31M€. C'est donc un budget de près de 6M€ pour l'EHPAD. Les recettes attendues restent aléatoires car liées à l'engagement des partenaires que sont l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental.

2. ÉDUCATION

Toujours engagée auprès de l'UNICEF comme Ville Amie des Enfants, Nancy poursuit ses actions en faveur des plus jeunes et les orientations de la politique éducative sont

précisées dans le Projet Éducatif Nancéien, entré en vigueur en juin 2014, et reconduit en septembre 2017.

2018 sera une année de transition pour les écoles, puisque, à l'issue d'une concertation de plusieurs mois, et d'une votation électronique, unanimement saluées, la Directrice académique des services de l'Éducation nationale de Meurthe et Moselle a suivi la proposition de la Ville de Nancy et de la majorité des Conseils d'école, pour un passage de la semaine scolaire de 4,5 jours à 4 jours. Cette organisation sera mise en œuvre en septembre 2018. Dans ce cadre,



Nancy tiendra tous ses engagements de maintien des activités gratuites pour les élémentaires et les grandes sections de maternelle, l'organisation d'un centre de loisirs municipal pour la journée du mercredi et le maintien de tous les services périscolaires de 7h30 à 18h30.

Le panel des actions développées pour la réussite des enfants sera reconduit, et de nouvelles interventions seront proposées, sur la base des différents échanges entretenus avec la communauté éducative. Aussi en 2018, plus de 13% du budget communal sera consacré au secteur éducatif et scolaire ce qui permettra de financer :

LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES POUR OFFRIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL AUX ÉLÈVES ET AUX ENSEIGNANTS

Le personnel municipal affecté aux écoles qui concourt à l'organisation de ce service public : 98 ATSEM sont affectés dans les classes de maternelle, 388 agents participent à la restauration scolaire dans le cadre du service des repas et de l'animation, 180 animateurs encadrent l'accueil périscolaire, 34 autres les activités, et 125 agents entretiennent quotidiennement les locaux scolaires.

Au-delà des dépenses de personnel nécessaires pour garantir la qualité du service public d'éducation, la commune consacre des dotations importantes aux dépenses pédagogiques :

| | |
|---|---------|
| achat de fournitures scolaires et d'équipement | 0,228M€ |
| livres de bibliothèque | 0,022M€ |
| location des photocopieurs | 0,027M€ |
| frais de transport | 0,055M€ |
| financement des transports vers les piscines (pour l'enseignement de la natation) | 0,105M€ |
| subvention pour les écoles privées | 0,553M€ |

1,895 M€ est prévu pour la réalisation de travaux d'entretien, de rénovation et de sécurisation des locaux scolaires. En 2018, le programme de sécurisation des établissements scolaires sera finalisé, avec le renforcement ou le renouvellement de clôtures et la pose de films anti-flagrants sur les vitres donnant sur le domaine public. Le changement des clôtures s'accompagnera de la réfection de certains cours d'écoles (Buffon et Clemenceau élémentaire notamment).

Parallèlement, la Ville de Nancy terminera la rénovation du groupe scolaire Émile Gallé, par des travaux au restaurant scolaire et sur les façades (0,330M€). Tandis que les études sur l'extension et la

restructuration du groupe scolaire du Placieux vont démarrer dès 2018 (0,050M€).

Enfin, un important programme d'entretien des locaux sera mené, pour un montant de 0,892M€, qui va concerner 11 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires. Ce programme porte notamment sur la rénovation de 9 salles de classe, la transformation d'un bloc sanitaire, la réfection de plusieurs toitures, et des changements de menuiseries. Dans le cadre des chantiers d'insertion, une opération d'entretien des persiennes et des clôtures des écoles sera conduite, avec leur mise en peinture.

UN AMBITIEUX PROGRAMME PLURIANNUEL D'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

En 2018, la mise en œuvre du programme d'équipement numérique des écoles se poursuivra pour un montant de 0,130M€ avec :

- ▶ l'installation de 30 vidéoprojecteurs interactifs dans les classes de cycle 3 ;
- ▶ l'acquisition de 2 classes numériques nomades pour les écoles maternelles ;
- ▶ le renouvellement de 11 postes informatiques pour les directeurs d'école et les classes de grandes sections de maternelles.

Un programme d'accès à internet pour les classes de maternelle va être expérimenté sur la base de la technologie du courant porteur en ligne. Par ailleurs, les écoles seront progressivement connectées au très haut débit et un marché a été lancé en 2017 pour désigner des prestataires qui interviendront dès le début de l'année 2018.

Des moyens sont également prévus pour le renouvellement des équipements et du mobilier scolaire :

| | |
|---|---------|
| achat d'équipements pédagogiques (vidéos projecteurs, téléviseurs, appareils photos...) | 0,030M€ |
| renouvellement du mobilier scolaire | 0,070M€ |

DES SERVICES PÉRISCOLAIRES PRATIQUES ACCESSIBLES À TOUS

Des modes d'accueil sont organisés dans toutes les écoles pour prendre en charge les enfants avant et après la classe. Ce service contribue effectivement à la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents.

1,711M€ sera consacré, en 2018, à la restauration scolaire (hors frais de personnel). En moyenne, 3 550 convives bénéficient de ce service chaque jour. Les procédures de préparation (mise en température et service) sont certifiées pour garantir la sécurité alimentaire et la qualité des repas.

Une politique tarifaire a été mise en place en septembre





2016 pour faciliter l'accessibilité à ce service par une tarification plus juste (au taux d'effort) et, depuis 2014, avec un repas à 1€ pour les familles les plus modestes, bénéficiant à plus de 1 100 enfants.

La qualité des repas servis est particulièrement recherchée. 40 % de produits locaux, 10% de bio sont servis dans les restaurants scolaires et le reste bénéficie de labels de qualité. Nancy s'inscrit d'ores et déjà en cohérence avec les objectifs envisagés pour 2022 dans le projet de loi pour l'alimentation faisant suite aux États généraux de l'alimentation. Notre commune conduira, en lien avec la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, un chantier partenarial pluriannuel qui devra permettre d'accroître la part des approvisionnements bio, dans le respect de l'objectif de promotion des circuits courts et de soutien à l'agriculture locale.

L'accueil des matins et soirs dans les écoles enregistre une fréquentation quotidienne moyenne de 1 000 enfants. Cette prestation est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du Contrat enfance et jeunesse. Les dépenses (hors frais de personnel) sont prévues à hauteur de 0,045M€.



S'agissant des activités périscolaires, les nouveaux rythmes scolaires qui seront appliqués à la rentrée 2018 ne modifieront pas les engagements de la Ville. Ainsi, deux activités périscolaires seront toujours proposées aux élèves d'élémentaire, ainsi que des activités ludiques en langues et en motricité pour les grandes sections de maternelle. Sports, arts, échecs, sciences, langues sont ainsi accessibles à tous à Nancy et contribuent à l'épanouissement des enfants et à leur bien-être ; 0,477M€ (hors frais de personnel) est prévu pour cette action résolument tournée vers l'égalité des chances.

Pour les plus jeunes (petites et moyennes sections), compte tenu de l'horaire plus tardif de fin de classe et afin de ne pas accentuer la fatigue des enfants régulièrement soulignée dans le cadre de la concertation, les modules d'activités ponctuelles ne seront plus proposés. En revanche, des ateliers facilitateurs de langage pourront être organisés par le dispositif de réussite éducative, en fonction des besoins de ces élèves de 3-4 ans.

Enfin, dans un contexte budgétaire pourtant contraint, la Ville de Nancy maintient la gratuité des activités, de même que celle de l'accueil du matin et des temps d'accueil de 12h à 12h30 et de 13h30 à 14h pour accompagner la pause de midi.



DES ACTIONS ÉDUCATIVES ORIGINALES

En cohérence avec l'engagement de la Ville en faveur de la promotion d'une citoyenneté active, la délégation de l'Éducation continuera de proposer aux enseignants des actions éducatives qui visent à favoriser l'accès des jeunes nancéiens à la culture, aux loisirs, à la découverte de leur environnement, et à développer les comportements responsables et citoyens ; un budget de 0,258M€ y sera consacré.

UNE SENSIBILISATION À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT : UNE ACTION ANCRÉE,

EN COHÉRENCE AVEC L'ANNÉE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Elle se traduira dans le cadre d'un programme d'animation, mis en place depuis 2005, pour toutes les écoles, en partenariat avec le Grand Nancy et le centre permanent d'initiatives pour l'environnement, sur la gestion de l'eau, des déchets et des énergies. Les animations en classe seront complétées par des visites de sites industriels (centre de valorisation des déchets, station d'épuration).

LA POURSUITE DES FORMATIONS AU SECOURISME

Cette action, qui a permis de former, depuis 2002,

plus de 14 000 élèves des écoles publiques et privées au secourisme (PSC1) vise à développer les comportements responsables et citoyens des élèves. Cette formation est sanctionnée par un certificat, remis à l'élève lors des journées de la sécurité, qui sont aussi l'occasion de sensibiliser les élèves de CM2 à la sécurité routière et aux risques de la vie domestique. Un crédit de 0,041M€ est prévu en 2018 pour ces formations.

DES ACTIONS DE PRÉVENTION-SANTÉ

La Ville de Nancy s'est associée depuis 2010 à l'opération « un fruit pour la récré » initiée par l'Union européenne.

Des distributions de fruits sont organisées régulièrement et les élèves bénéficient d'actions de sensibilisation aux enjeux de la nutrition. Les dépenses, pour l'achat de fruits, sont inscrites à hauteur de 0,009M€.

DES CLASSES DE DÉCOUVERTES

Organisées chaque année pour les élèves de CM2, elles favorisent l'autonomie et permettent à tous les élèves, la découverte de nouveaux horizons et de nouveaux paysages. 700 élèves environ bénéficieront en 2018 (0,176M€) de ce dispositif, sur la base de programmes proposés par la Direction de l'Éducation ou bâtis, dans le cadre de projets particuliers, par les équipes éducatives.

POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES, UN PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Ce programme est destiné aux enfants de 2 à 16 ans, qui rencontrent des difficultés diverses, scolaires mais aussi sociales ou bien encore médicales. C'est pourquoi le programme de réussite éducative (PRE) propose à environ 200 enfants des parcours personnalisés de réussite éducative se traduisant principalement en soutien scolaire, suivi médical, inscription à des activités sportives, culturelles ou éducatives. Ce dispositif, géré par la Caisse des écoles de la Ville de Nancy, est proposé avec le soutien de l'État. En allouant une subvention de 0,060M€ à la Caisse des écoles, la Ville compense, à hauteur de 0,025M€ le désengagement progressif de l'Etat sur ce dispositif.

Un crédit de 0,035M€ est par ailleurs alloué à la Caisse des écoles pour ses missions originelles d'accompagnement de la scolarité des plus démunis : aides vestimentaires, distribution de lait et de goûters dans les écoles.

3. COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

Chaque année, le service Santé et hygiène publique de la Ville protège, préserve et agit pour améliorer la qualité de vie et la santé des Nancéiens. Le contrôle des établissements en matière d'hygiène alimentaire (204 contrôles en 2017), la lutte contre l'habitat indigne et insalubre (211 interventions en 2017), la surveillance des

établissements diffusant de la musique amplifiée ou les bruits de voisinage (157 interventions en 2017) et la lutte anti-vectorielle par l'intégration maîtrisée de l'animal dans la ville (0,033M€) constituent les actions quotidiennes des agents de ce service.

Par ailleurs, les contrôles des équipements de production d'eau chaude dans les différents sites de la Ville contre la légionellose (0,013M€) et le soutien financier aux associations œuvrant dans le cadre de la santé et de la prévention (0,035M€) complètent l'action de ce service indispensable aux Nancéiens. Enfin la réserve civile et citoyenne constitué de 38 membres actifs en 2017 a accompagné plusieurs manifestations en 2017 dont la Saint Nicolas ; le recrutement de nouveaux membres et l'appel à cette réserve seront poursuivis en 2018.



**NANCY CITOYENNE :
 DROITS DE L'HOMME,
 INTÉGRATION ET
 LUTTE CONTRE LES
 DISCRIMINATIONS,
 UN ENGAGEMENT
 HUMANISTE
 RENOUVELÉ**

Face aux défis lancés à notre société républicaine et laïque par les extrémismes de tous bords, les fondamentalismes, le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, le sexisme, ou bien encore la délicate question de la gestion des flux migratoires, la Ville de Nancy renouvelle avec force et conviction son engagement humaniste. Si le vivre-ensemble est plutôt préservé à Nancy, nous constatons que le communautarisme, le repli sur soi ont tendance à se développer. L'actualité concernant le harcèlement des femmes concerne aussi de nombreuses Nancéiennes. Ce sont autant d'indicateurs qui nous obligent à poursuivre nos engagements, afin de renforcer la cohésion sociale dans la ville.

Il s'agit de promouvoir le respect des Droits de l'Homme, améliorer les conditions d'intégration, prendre en compte le devoir de mémoire, lutter contre toutes les formes de discrimination, faciliter le dialogue entre les cultes, défendre la laïcité et sensibiliser à la solidarité internationale. La Ville



poursuivra ainsi en 2018 son travail avec le tissu associatif à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne, soit avec plus de 100 partenaires, dont une quarantaine par le biais de subventions directes. Elle maintiendra son calendrier annuel d'actions et s'attachera à renforcer la sensibilisation de ses agents sur ces sujets.

Assurant une vice-présidence de la Coalition européenne des villes contre le racisme et les discriminations sous l'égide de l'UNESCO, Nancy réaffirme sa volonté de rassembler toutes les populations présentes sur son territoire. Dans ce cadre, en 2018, la Ville de Nancy s'engage à œuvrer pour :

- La promotion du respect des Droits de l'Homme et la lutte contre toutes les formes de discrimination - 0,023M€ - par le soutien aux associations locales, à la pérennisation d'actions autour de dates symboliques mises en place en partenariat avec les associations nancéiennes (Journée internationale des droits des femmes, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, Journée internationale des Droits de l'Homme, etc.) et par l'amplification du label « Ensemble, faisons équipe contre les discriminations ! » dans le sport, dont la charte a déjà été signée par 95 clubs nancéiens. En 2018, une programmation spécifique sera construite autour du 70^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits

de l'Homme.

- L'amélioration de l'inclusion des Nancéiens venus du monde entier – 0,023M€ - par le soutien aux événements du tissu associatif local, par le lancement d'un projet participatif démontrant le caractère inclusif de notre territoire « Nancy Inclusive », avec pour objectif la création de nouvelles procédures destinées à améliorer l'intégration citoyenne de chacun dans le respect de la laïcité et des valeurs républicaines. Il s'agira d'une plateforme d'échange ayant pour but d'étudier l'existant pour mettre en place de nouveaux outils (numériques, guide des étrangers par exemple) afin de mieux intégrer les migrants se trouvant sur le territoire nancéen et notamment les réfugiés que les conflits contraignent à l'exil et que Nancy se fait un devoir d'accueillir. Cette action partagée succède à l'exposition culturelle et historique « Lorrains sans Frontières » qui met en avant, au sein du Musée Lorrain, l'histoire et la mémoire des migrations humaines à Nancy et en Lorraine.

- La prise en compte du devoir de mémoire – 0,008M€ - par le soutien aux voyages scolaires de la mémoire effectués par des établissements comme le lycée Poincaré ou le collège Louis Armand, mais aussi par l'organisation

ou la participation aux commémorations annuelles (aux victimes de la Shoah, à l'abolition de la traite et de l'esclavage, à l'hommage à Jean-Pierre Humblot victime d'un crime homophobe entre autres). Cette année, une exposition pluri-mémorielle de peintures « Témoigner de ces vies » sera l'occasion de rendre hommage aux victimes des génocides du 20^e siècle.

- Le dialogue entre les cultes et le respect de la laïcité – 0,004M€ - par l'organisation et la participation à de multiples rencontres avec les différents représentants des communautés culturelles et par le soutien aux initiatives associatives. En 2018, une seconde édition du parcours patrimonial des lieux de cultes est prévue en partenariat avec le Groupe Interreligieux de Nancy.

- La sensibilisation à la solidarité internationale – 0,020M€ - par le soutien aux associations locales et au réseau régional multi-acteurs GESCOD, mais aussi par l'organisation d'événements autour de « la semaine de la solidarité internationale » ou de la journée annuelle d'amitié au peuple tibétain.

**ACCOMPAGNEMENT
 SOCIAL**

**L'OUVERTURE
 D'UNE SECONDE
 ÉPICERIE SOLIDAIRE
 SUR LE QUARTIER
 D'HAUSSONVILLE**

Le dispositif des aides que le CCAS de Nancy déploie depuis septembre 2015 auprès des Nancéiens en difficulté a permis de proposer une aide globale pour les demandeurs. En effet, il permet d'accompagner les bénéficiaires en tenant compte de leurs problématiques et en adaptant les réponses en fonction leur degré d'autonomie. De plus, il contribue à rendre chacun des bénéficiaires acteur de son rétablissement en favorisant sa participation.

À ce titre, la Boutique du Plat'Haut a un rôle de pivot. Elle s'est vue renforcée par l'ouverture d'une seconde épicerie sur le quartier d'Haussonville. Cette dernière accueille les Villarois alors que la première accueille les Maxévillois ce qui consolide l'intercommunalité. Le nombre de bénéficiaires s'est renforcé sur l'ensemble des deux épiceries et s'amplifiera encore tout au long de l'année (150 familles prévues fin 2018 soit 510 personnes en flux continu). Le comité d'animation qui est en cours de création permettra de fédérer les acteurs du quartier



autour des actions collectives qui seront réfléchies au bénéfice des habitants du quartier, de Nancy et de Villers.

Le programme d'actions collectives a été adapté en fonction des besoins repérés et a favorisé la mise en place d'une activité autour de l'art-thérapie et une activité en lien avec l'emploi. Ces deux actions ont permis aux bénéficiaires de se redynamiser sur le plan personnel. Les salariés du chantier d'insertion qui mettent en œuvre le fonctionnement des épiceries bénéficient également d'un programme d'action dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel. Il permet à chacun de trouver des clés de compréhension de la société

française (5 nationalités sont présentes au sein du chantier) et de lever les freins à l'emploi (travail sur la santé, le logement, la qualification ...).

**INTÉGRATION DU
 VOLET SOCIAL DU
 SERVICE LOGEMENT ET
 D'UNE PARTIE DE LA
 DOMICILIATION**

En 2018 le volet social du service logement intégrera désormais le pôle Accompagnement social. Ses questions seront dévolues à un travailleur social recruté pour cette mission. Les domiciliations qui étaient auparavant déléguées entièrement à deux associations (ARS et Amitiés tsiganes) ne peuvent plus l'être

en totalité suite à la loi du 19 mai 2016. Le CCAS devra prendre en charge une partie d'un public qu'il n'avait plus en charge.

Des conventions ont donc été établies avec chacune des associations susvisées et elles prendront en charge une partie des personnes sans domicile fixe en contrepartie d'une subvention. Pour sa part, le CCAS assurera le suivi du courrier pour les personnes qui ne relèvent pas des deux conventionnements.

LES PROJETS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La vocation transversale du pôle Développement Social vise à renforcer l'engagement du CCAS dans ses projets partenariaux en faveur des Nancéiens. Les approches collaboratives sont privilégiées pour développer l'implication des agents et les échanges autour des actions et des projets.

MOBILISATION DES AGENTS ET DES PUBLICS DU CCAS POUR FAIRE DES ÉCONOMIES GRÂCE À L'ÉCOLOGIE.

► Préparer l'avenir vers une transition écologique : les défis énergie : dans un premier temps, le CCAS mettra l'accent sur la lutte contre la précarité énergétique en déployant un dispositif innovant. Cette action

repose sur la participation des agents à un concours organisé par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) : « Familles à énergie positive ». Comprendre pour transmettre, tel est le principe pédagogique développé dans le cadre de cette expérience programmée jusque fin avril 2018. Dans un second temps, pour prolonger cette démarche, les agents du CCAS collaboreront à un « défi énergie au bureau » dès juin 2018.

► Café Com – exposition commentée « les éco gestes » à la mairie de quartier d'Haussonville en lien avec l'épicerie sociale : ce temps de « sensibilisation/formation » rappelle la nécessité de développer les dispositifs d'économie d'énergie dans les quartiers prioritaires pour lutter contre la précarité.

► Sensibilisation du public en situation de précarité à manger sain et durable : le CCAS préconisera en lien avec ses partenaires institutionnels, comme la Banque Alimentaire et ses structures ressources implantées au cœur des quartiers prioritaires (Boutique du Plat'Haut et d'Haussonville, Cuisine Pédagogique et Jardins Partagés du Plateau de Haye) un panel d'actions ciblées. De la « chasse au gaspillage alimentaire » au compostage collectif, en passant par la



réduction de sa consommation de protéines animales, chaque citoyen nancéien, quelle que soit sa capacité budgétaire, pourra s'impliquer dans cette démarche.

LANCEMENT DU PROJET MUNICIPAL MULTI-PÔLES DE CRÉATION D'UNE LUDOTHÈQUE INTERGÉNÉRATIONNELLE À NANCY EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE COMMERCIAL SAINT-SÉBASTIEN.

Les multiples acteurs du projet envisagent un espace structuré autour des jeux et des jouets, géré par des professionnels formés. Le premier objectif étant de favoriser la mise en jeu, où chacun est libre de son choix, l'autre objectif étant aussi de favoriser les rencontres. Les espaces de la nouvelle ludothèque seront pensés et réfléchis, pour accueillir

des publics de tous les âges (des enfants aux grands-parents), ce qui favorisera le jeu intergénérationnel et interculturel. Située au centre-ville, la nouvelle ludothèque favorisera la rencontre, l'échange et le développement des individus.

VALORISER LA POLITIQUE GÉRONTOLOGIQUE INNOVANTE DE LA VILLE DE NANCY EN CONCERTATION ÉTROITE AVEC LES CITOYENS ÂGÉS : NANCY VILLE AMIE DES AÎNÉS.

Depuis la fin d'année 2016, la ville de Nancy est entrée dans le réseau francophone Villes Amies des Aînés. Fort de cet engagement, le CCAS de la ville de Nancy mènera en 2018, la seconde phase de cette démarche : l'Audit Urbain. Ce projet est caractérisé par la participation des citoyens seniors à l'amélioration de leur cadre de vie. 500 personnes

se sont inscrites dans cette démarche.

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE AUX PUBLICS ÉLOIGNÉS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES EN LIEN AVEC NANCY VILLE NUMÉRIQUE ET LA MÉDIATHÈQUE MANUFACTURE.

Le Réseau Nancéien des Testeurs de l'Accessibilité développe de nouvelles compétences en matière d'adaptabilité et d'accès à l'information. En 2018, une session d'« action-formation » sur l'accessibilité du site web de la Ville de Nancy (et de ses services en lignes) sera conduite en direction des associations de solidarité partenaires de la Ville de Nancy et de son CCAS. Agir Tous pour la Dignité (ATD) Quart Monde, le Centre de Ressources Illettrisme (CRIL54) la Croix Rouge sont parties prenantes de ce projet

qui associe les agents en situation d'accueil et d'accompagnement des publics les plus fragilisés.

Faciliter la création et l'animation du lien social dans les domaines de la santé, de la solidarité, du handicap et du logement.

► Relais des campagnes nationales de prévention santé.

- Journée Nationale de l'Audition
- jeudi 8 mars : au siège du CCAS, un café com sur la prévention des acouphènes sera proposé aux agents de la ville, du CCAS, de l'Opéra national de Lorraine et du crédit municipal. D'autre part, une conférence-forum « prévention des acouphènes et hyperacousie » sera organisée en direction des seniors des Résidences Autonomie et des habitants des quartiers. Ces deux actions seront réalisées en lien avec le service hygiène/santé publique qui proposera toute la journée des tests de dépistage auditif auprès du médecin de prévention

- La campagne de sensibilisation au dépistage du cancer colorectal - mars bleu : une exposition au siège du CCAS en lien avec la Ligue contre le cancer présentera le rôle et les bienfaits d'une alimentation équilibrée pour prévenir le cancer du côlon. Un café com au format d'un petit déjeuner viendra compléter l'illustration de l'exposition.

- La campagne de lutte contre le cancer du sein - Octobre rose : diffusion et mesure de l'impact du film d'animation graphique réalisé en 2017, « le dépistage organisé du cancer du sein expliqué à toutes les femmes. » Pour renforcer l'accès

aux soins et la participation aux campagnes de dépistage organisé des cancers (priorité n°2 énoncée dans le contrat Local de Santé de la Métropole du Grand Nancy), le CCAS orientera plus particulièrement ses actions de sensibilisation auprès des mandataires judiciaires des organismes de protection des majeurs.

► Relais des campagnes de sensibilisation et de communication AEIM sur le handicap mental

Comme chaque année, le CCAS souhaite s'associer à la démarche nationale de solidarité de l'AEIM (Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux) en faveur des personnes en situation de handicap intellectuel. L'AEIM proposera au fil de l'année 2018, des séquences de sensibilisation au handicap mental qui s'adresseront en priorité aux agents en situation d'accueil du public.

POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2017/2018 DE LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LE FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA FONCTION PUBLIQUE : ACTIONS DE SENSIBILISATION « LES RENCONTRES DU HANDICAP À NANCY »

En lien avec le CNFPT, deux demi-journées seront proposées en 2018 à tous les agents de la Ville de Nancy, de son CCAS, de l'Opéra national de Lorraine et de la Métropole du Grand Nancy. Le programme reposera sur des techniques participatives et innovantes destinées : à faire passer une information, échanger des pratiques, trouver des solutions, partager un diagnostic... Les organisateurs prévoient également l'animation d'une séance de créativité destinée à imaginer avec les agents volontaires une communication interne « grand



public » pour promouvoir l'insertion des personnes en situation de handicap au sein de la collectivité.

4. JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

SOUTENIR ET ENCOURAGER L'ESPRIT DE CITOYENNETÉ DE LA JEUNESSE

La Ville de Nancy avec ses partenaires publics et associatifs portera une attention toujours soutenue à l'épanouissement et l'encouragement de l'esprit citoyen des jeunes en :

- Accompagnant et encourageant les jeunes vers une citoyenneté exemplaire ;
- Favorisant l'égalité des chances et soutenant le partenariat associatif ;
- Facilitant l'intégration des étudiants dans la vie de la cité.

ACCOMPAGNER ET ENCOURAGER LES JEUNES VERS UNE CITOYENNETÉ EXEMPLAIRE

Afin d'encourager encore davantage les jeunes à entrer dans la citoyenneté, le Conseil Nancéen de la Jeunesse ouvert aux jeunes de 15 à 25 ans qui vivent, étudient ou travaillent à Nancy leur

donne la parole, en valorisant les initiatives de ceux qui veulent s'investir.

Doté d'un budget de 0,010M€ (prestations de service, transport), le Conseil, composé de 52 membres dont le mandat sera à renouveler en novembre 2018, poursuit son travail de sensibilisation aux valeurs républicaines en participant ou en initiant des projets en matière de citoyenneté (importance du vote, valeurs de la République), santé (manifestations de sensibilisation contre les comportements addictifs), Europe (visite du Parlement Européen, projets européens en lien avec leurs homologues de Karlsruhe, Mai de l'Europe), culture, solidarité, mémoire (réflexion sur le Mémorial et les noms de rue, rencontres avec des historiens et des grands témoins).

L'année 2018 verra la poursuite des Prix Nancy Jeunes, dont le lancement en 2017 a été un grand succès, destinés à soutenir, par le biais de bourses, des projets citoyen, d'engagement, d'innovation, scolaire ou professionnel portés par les jeunes nancéiens, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Une dotation de 0,025M€ est consacrée à ces Prix Nancy Jeunes.

UN PARTENARIAT FORT AVEC LES ASSOCIATIONS JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

La Ville de Nancy demeure attentive à ce que tous les Nancéiens puissent bénéficier d'activités de loisirs et participer aux projets favorisant le développement de la citoyenneté, dans l'esprit des valeurs de cohésion sociale qu'elle a toujours portées. Les associations s'investissant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire seront ainsi pleinement soutenues.



Fortes de près de 9 000 adhérents et d'un public annuel de 20 000 personnes, les 7 MJC de Nancy et leur Union locale constituent des partenaires essentiels de la vie nancéienne. Lieux de rencontres et d'animation, elles sont pour les Nancéiennes et les Nancéiens des acteurs incontournables de la vie quotidienne de la cité et des points d'appui remarquables pour l'épanouissement de chacun, dans une optique de formation de citoyens libres et autonomes, conscients de leurs aptitudes.

Les MJC, avec lesquelles la Ville de Nancy vient de renouveler pour une période de quatre années les conventions d'objectifs et de moyens, sont les principales partenaires de la politique publique jeunesse de la Ville de Nancy et s'inscrivent fondamentalement dans une dynamique plus large encore de développement social local, tenant compte à la fois des aspirations de chacun comme de la dimension collective de la vie sociale et des projets dans un esprit d'ouverture vers les quartiers dans lesquels elles sont implantées. Une subvention de 2,527M€ est prévue pour le fonctionnement des Maisons des Jeunes et de la Culture. Cette somme comprend les contre-parties relatives aux agents mis à disposition.

En matière patrimoniale, les MJC bénéficieront de programmes d'investissements permettant d'engager des études de faisabilité dans le cadre de la démarche de concertation engagée au sein de la MJC des Trois-Maisons pour 0,021M€, de rénover l'étanchéité de la toiture de la MJC Beauregard

pour 0,047M€, de rénover le réseau d'eaux pluviales (0,012M€) de la MJC Desforges.

En dehors de ces opérations, 0,033M€ sera consacré aux subventions d'équipement des MJC pour le matériel nécessaire aux activités, 0,010M€ concernera divers travaux de rénovation. Le déménagement et l'aménagement de nouveaux locaux de Radio Caraïb Nancy sont également inscrits au budget primitif 2018 pour 0,010M€.

Le partenariat avec les Centres sociaux Beauregard, Jolibois et La Clairière sera poursuivi avec un soutien de 0,432M€ reconduit pour l'exercice 2018. Après le déroulement des diagnostics territoriaux fin 2017, le projet d'établissement et les axes retenus pour la période 2018-2021 doivent faire l'objet d'un agrément délivré par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales en mars 2018.

En attendant de connaître l'issue de cette procédure et le contenu du projet d'établissement pour la période 2018-2021, la Ville de Nancy a renouvelé, en février 2018, son soutien à ces structures et a ainsi maintenu les modalités de financement en prorogeant d'une année par avenant les conventions signées en 2014, afin d'assurer le lien juridique entre les conventions échues

en 2017 et celles à venir.

En outre, la Ville de Nancy poursuivra son soutien aux actions et projets des associations, avec un budget global de 0,441M€ de subventions versées au bénéfice de plus de 50 associations dont le CRIJL, l'EMAN, le Buisson Ardent, Asae Francas, le Club Saint-Nicolas qui concourent à la transmission des valeurs républicaines.

La Ville de Nancy restera vigilante pour favoriser la mise en place d'actions inscrites dans le cadre du Contrat de Ville, privilégiant les valeurs républicaines, du vivre ensemble et de l'égalité des chances ; une attention particulière sera accordée aux actions en direction de publics en grande difficultés d'insertion, tels que les projets permettant de se retrouver autour de la cellule familiale.

Les Opérations Vacances, avec 0,030M€ de subventions accordées à une dizaine d'associations, visent à favoriser la mise en place d'activités pour les jeunes, dans les quartiers prioritaires, leur permettant de bénéficier d'un égal accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs de proximité, ainsi qu'une prise en charge éducative pendant les périodes de vacances organisées autour de projets de dimensions locales ou régionales.

Grâce aux opérations Argent de Poche et Equipe Mobile de Travaux, avec un budget de 0,045M€, la Ville s'inscrit dans le cadre de la prévention et de la réinsertion sociale de jeunes Nancéiens en apportant son soutien à ces opérations qui permettent de faciliter la réinsertion sociale et professionnelle et de contribuer activement à la vie collective.

FACILITER L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS DANS LA VIE DE LA CITÉ À TRAVERS DES ÉVÈNEMENTS FÉDÉRATEURS

La part significative des jeunes âgés de 15 à 29 ans dans la population totale de la Ville de Nancy se traduit par un dynamisme important de la vie étudiante, qui participe à l'attrait du territoire. Ainsi, en lien avec le Grand Nancy, la Ville apporte son soutien financier et matériel aux associations étudiantes qui contribuent à l'accueil et à l'insertion des étudiants dans la cité et participent à la promotion et au rayonnement de la Ville à travers une enveloppe de 0,010 M€ comprenant un soutien sous forme de subventions mais également de prestations de service. Les 24h de Stan, la Nocturne Etudiante et Faim d'échanges qui permettent à une partie des 47 000 étudiants, dont 5 000 jeunes étrangers, ayant fait le choix de suivre leurs études à Nancy, de se retrouver autour d'évènements fédérateurs

favorisant leur intégration sur le territoire.

FAVORISER LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE POUR TOUS

Une pratique sportive régulière favorise le bien-être et la santé tant chez l'adulte que l'enfant : développement musculaire, prévention cardio-vasculaire, épanouissement personnel. Le sport transmet également des valeurs éducatives et citoyennes aux plus jeunes et génère des relations intergénérationnelles. Pratiqué à l'école, au sein d'associations sportives ou de manière libre, le sport contribue à la cohésion sociale en restant accessible au plus grand nombre. La Ville de Nancy continue de s'engager en faveur d'un « sport pour tous » qui s'adresse à tout à chacun pour des pratiques sportives libres ou encadrées, de loisirs ou de compétitions, quel que soit l'âge ou le lieu choisi.

L'APPRENTISSAGE DE DISCIPLINES SPORTIVES ET LA TRANSMISSION DE VALEURS

Pendant le temps scolaire, 7 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) diplômés interviennent une heure par classe par semaine dans toutes les écoles élémentaires publiques de la Ville afin d'animer une séance d'éveil et de coordination motrice en partenariat avec le professeur. Les élèves du

CP au CE2 sont concernés par l'apprentissage du sport, y compris les élèves en situation de handicap et en difficulté intégrés en classes adaptées. Près de 3 000 élèves sont ainsi concernés.

En outre, dans le cadre des activités périscolaires gratuites organisées par la Ville de Nancy, les ETAPS interviennent chaque soir auprès des élèves du CP au CM2, ayant choisi des activités sportives dans le cadre du Projet Éducatif Nancéen.

Par ailleurs, les stages sportifs organisés en partenariat avec les clubs permettent aux enfants et adolescents âgés de 4 à 16 ans de s'essayer à une quarantaine de disciplines individuelles ou collectives. À l'issue de près de 200 stages sportifs organisés lors des vacances scolaires de Printemps, d'été et de la Toussaint, les enfants peuvent, s'ils le souhaitent, renforcer leur apprentissage en s'inscrivant dans un club.

Le coût d'inscription à ces stages, avec une tarification adaptée au quotient familial selon un taux d'effort, est particulièrement attractif, favorisant ainsi l'accès et la pratique du sport pour tous.

La Ville de Nancy diversifie désormais le champ d'intervention des animations sportives en s'adressant aux seniors avec la mise en place en partenariat avec le CCAS de pratiques sportives encadrées à destination des

pensionnaires et riverains des foyers résidences désireux de reprendre une activité physique. Deux sites différents, Pépinière et Parc Sainte-Marie, accueillent des sorties de deux heures hebdomadaires permettant de pratiquer la marche nordique et activités physiques.

Les dépenses consacrées aux différentes animations sportives (interventions scolaires, périscolaires, stages sportifs) représentent 0,040M€ réparti principalement en achats de petites fournitures et d'équipements pédagogiques, de prestations de services acquittées auprès des clubs partenaires et de frais de transport. 0,003M€ sera consacré à de l'investissement dans du matériel sportif. Les recettes attendues concernant les inscriptions pour les différentes stages et animations sportives sont estimées à 0,033M€.

DES INSTALLATIONS SPORTIVES AU SERVICE DE PRATIQUES SPORTIVES LIBRES OU ENCADRÉES

Afin de permettre à chacun de pouvoir pratiquer une activité physique selon son envie, la Ville de Nancy met à disposition de près de 150 associations sportives nancéiennes et des pratiquants libres une soixantaine d'installations réparties sur le territoire. 0,010M€ est consacré à

l'entretien et à la sécurité des stades et des 18 terrains multisports, d'1 espace work-out et de 8 agrès en accès libre permettra à de nombreux adeptes de pratiquer sport et fitness en plein-air. 0,025M€ est consacré au contrôles et à la mise en conformité des buts et panneaux de basket.

27 gymnases et 20 stades et installations spécifiques fonctionnent de 7h30 à 22h30 et accueillent les publics scolaires élémentaires et secondaires en journée, les universitaires et les clubs en soirée. Les samedis et dimanches sont ouverts aux compétitions. La mise à disposition de ces installations sportives, gracieusement accordée aux associations sportives nancéiennes, représente un élément de développement important pour les clubs.

Hors frais de personnel liés aux différents agents intervenant sur les installations (jardiniers et agents d'exploitation), pour le fonctionnement quotidien des gymnases et des espaces sportifs de plein air, les différents achats de matériels et fournitures relevant de la Direction de la Jeunesse et des Sports représentent 0,032M€.

En matière d'investissement dans les installations sportives, 0,235M€ est prévu pour la création d'un second

dojo en extension au gymnase du Placieux, 0,170M€ pour l'installation de vestiaires modulaires et d'éclairage à la Plaine Flageul, 0,070M€ pour le revêtement du sol sportif du gymnase Provençal, 0,012M€ pour les études préalables à la rénovation du gymnase Bazin, 0,075M€ pour l'étanchéité de la couverture de la salle Jeanblanc, 0,020M€ pour le stand de tir Pol Konsler.

Divers petits travaux et l'achat de matériel sur les gymnases et stades (achat et installation de buts, panneaux, montants, potences et divers poteaux selon les disciplines, matériel horticole) sont prévus pour 0,049M€. Les redevances attendues au titre de l'occupation des gymnases et terrains de sport sont estimées à 0,105M€.

LE SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF AMATEUR

La Ville de Nancy apporte un soutien tout au long de l'année afin de permettre à 200 associations sportives particulièrement dynamiques de mener à bien différents projets liés à la pratique du sport pour tous ou de compétition. Un soutien direct global de 1,066M€ est consacré à l'encouragement au sport à la fois pour :

► le fonctionnement quotidien des associations sportives, qu'elles évoluent au plus haut niveau national de



leur discipline ou dans des championnats fédéraux régionaux et départementaux amateurs et pour leurs manifestations (0,873M€),

► l'organisation de manifestations sportives, d'envergure nationale ou d'intérêt plus local, est un élément important de la vie d'un club, lui permettant de faire découvrir son activité à un plus large public et de participer à l'animation sportive de la cité. La Délégation des Sports accompagnera environ 80 manifestations qui

rythment la vie sportive et festive de la cité : le semi-marathon du Grand Nancy en mars, le championnat d'Europe de Force Athlétique en mai, la Course Octobre Rose, le Tournoi International de rugby Stanislas 7, le Trail des Lumières, le rallye de Lorraine automobile, le tournoi de basket international Jean-Jacques Eisenbach, les tournois de tennis réunissant les meilleurs jeunes ainsi que les courses de la Saint-Nicolas qui réunissent traditionnellement 10 000 participants

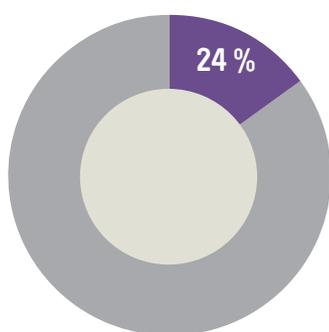
La Ville de Nancy sera aux côtés de la Métropole du Grand Nancy

pour œuvrer au succès de ses candidatures à l'accueil, dans les prochains mois et années, de manifestations sportives d'ampleur, à l'image de l'Euro 2018 de handball féminin.

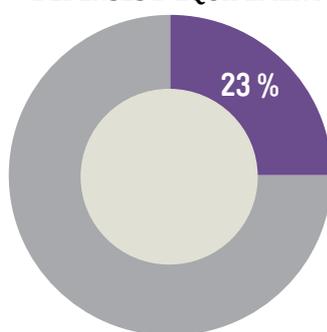
Enfin, 0,014M€ sera destiné à aider les clubs souhaitant acquérir du matériel, notamment pédagogique nécessaire à la pratique des différentes activités du club, ou effectuer des travaux dans leurs locaux.

D. GESTION DURABLE ET RESPONSABLE

PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES DE GESTION



PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



| En M€ | Fonctionnement | Investissement | | | | |
|------------------------------|----------------|----------------|---------|---------|--------------------|--------------------|
| | Crédit 2018 | CP antérieurs | Reports | CP 2018 | Total Crédits 2018 | Total AP 2015/2020 |
| Administration exemplaire | 24,118 | 6,885 | 0,462 | 2,997 | 3,459 | 15,691 |
| Gouvernance et participation | 3,518 | 0,485 | 0,487 | 0,727 | 1,214 | 3,595 |

1. ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

DES SERVICES AU PLUS PROCHE DES CITOYENS

La Ville assume les missions se rapportant au rôle du Maire en tant qu'agent de l'État : état civil, élections, traitement des dossiers de pièces d'identité et

gestion des cimetières, qui sont des services obligatoires de la commune en lien direct avec la population.

Les dépenses de cette Direction sont essentiellement des dépenses de personnel et 0,008M€ est consacré à l'achat des imprimés divers nécessaires aux services dont les livrets de famille, les feuillets des registres d'état civil ainsi que la confection des registres d'état civil. Ces services axés essentiellement vers le public accueillent



environ 1 000 usagers par semaine.

Le service de l'état civil est lié aux événements de la vie courante et dans ce cadre, en 2017, il a enregistré 315 mariages, 5 610 naissances, 2 100 décès. Il délivre les copies ou extraits d'actes (environ 85 695 en 2017) et gère les 36 000 concessions des deux cimetières de la ville. La progression constante des demandes d'actes d'état civil par voie dématérialisée est à souligner : 52 000 demandes ont été traitées en 2017 grâce au système « COMEDEC ».

Le service population élabore les dossiers des pièces d'identité, assure la gestion des listes électorales ainsi que d'autres tâches annexes comme les attestations d'accueil (381 en 2017) et certificats divers. Enfin, 771 dossiers de recensement citoyen ont été instruits par la Direction pour les jeunes de 16 ans. Ces missions vont se poursuivre en 2018, avec de nouvelles compétences dévolues à la Direction des Formalités Administratives.

DES SERVICES AFFECTÉS PAR DE NOUVEAUX TRANSFERTS DE CHARGES

En effet, outre les compétences historiques de la commune pour l'accomplissement des missions d'état civil et de gestion des titres d'identité, la Ville de Nancy a subi, en 2017, le transfert de nouvelles missions issues du plan « Préfecture Nouvelle Génération », d'une part, et de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, d'autre part.

Ainsi, depuis le 27 mars 2017, la commune a-t-elle la charge d'accueillir les usagers résidant dans d'autres communes pour l'accomplissement de leurs démarches en vue de l'obtention de leur carte nationale d'identité. Cette déterritorialisation de l'instruction des cartes nationales d'identité a eu pour effet immédiat d'accroître de manière significative la fréquentation de nos guichets, en l'Hôtel de Ville et dans nos mairies de quartier.

| Activités Population | 2016 | 2017 | % variation |
|--------------------------------------|-------|--------|-------------|
| Passeports | 8 506 | 9 767 | + 14,8% |
| Cartes nationales d'identité | 6 439 | 10 327 | + 60,4% |
| Attestation d'accueil | 446 | 381 | - 14,5% |
| Recensement citoyen | 748 | 771 | - 3% |
| Inscriptions sur la liste électorale | 9 600 | 2 271 | - 76,4% |

Pour accompagner ces nouvelles charges, une dixième station de traitement des titres a été attribuée à Nancy en 2017. Cet équipement supplémentaire a été implanté à la Mairie de Quartier du Haut-du-Lièvre. La compensation financière de ce transfert se limite à 3550€ par équipement, soit 0,035M€ supplémentaires, un chiffre qui ne correspond pas à la réalité de la charge transférée au regard de l'ampleur de la mobilisation des personnels qui est nécessaire pour répondre aux demandes des usagers de l'agglomération, du département, et même au-delà. Pourrait également s'ajouter une prime de 3550€ supplémentaires par dispositif pour les communes dont les

dispositifs sont utilisés à plus de 50% (soit 1 875 titres), ce qui est notre cas. Cela porterait le concours total de l'État, par dispositif dépassant les 1 875 titres, à 0,012M€. Les modalités d'attribution de cette participation restent cependant à préciser.

Concernant l'état civil, c'est donc la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle qui est venue transférer de nouvelles responsabilités au Maire en qualité d'officier d'état civil à savoir, notamment, le changement de prénom et surtout le PACS.

Le Maire, ses Adjointes, et les agents municipaux agissant



en qualité d'officiers d'état civil, il n'est prévu aucune compensation financière pour une charge pourtant conséquente : son impact pour les charges communales correspond à 3 ETP.

Pour le PACS, au-delà des nouvelles conventions pour les habitants de Nancy, notre mairie est désormais compétente pour gérer toutes les demandes de modification ou de dissolution des PACS conclus au greffe du Tribunal d'Instance de Nancy avant le 1^{er} novembre 2017. 33 mètres linéaires de dossiers ont été transférés en novembre vers la mairie par le Tribunal d'Instance de Nancy. Ils représentent 16 735 dossiers de conclusion de PACS, ainsi que les PACS dissous depuis moins de 5 ans. L'accueil du public pour la conclusion des PACS s'effectue donc en mairie depuis la mi novembre. Pour les deux semaines de novembre 2017, se sont en moyenne 23 PACS qui ont été conclus par semaine, puis 47 par semaine en décembre.

| Activités État civil | 2016 | 2017 | % variation |
|-----------------------|------|------|-------------|
| Naissances | 5523 | 5610 | + 1,55% |
| Mariages | 348 | 315 | - 10,48% |
| Divorces | 148 | 156 | + 5,13% |
| PACS | 0 | 168 | / |
| Dissolutions de PACS | 0 | 148 | / |
| Décès | 2105 | 2100 | - 0,24% |
| Changements de prénom | 0 | 72 | / |

Ce transfert singulier de charges s'est effectué sans aucune compensation par l'État au motif que c'est en qualité d'officier d'état civil, agent de l'État, que cette nouvelle responsabilité est confiée aux maires des communes. Pourtant, ce transfert constitue bien une charge inédite pour les communes-sièges des Tribunaux d'instance qui sont appelées à intervenir indépendamment du lieu de résidence des partenaires. Ce transfert crée de fait une inégalité des communes devant les charges publiques. L'année 2018 verra enfin la préparation et la mise en place du Répertoire Électoral Unique (REU) avec la gestion des listes électorales par

l'INSEE en lien avec les services municipaux.

GUICHET D'ACCUEIL ET MAIRIES DE QUARTIER

Les mairies de quartier poursuivent leurs missions de proximité au service de la population. En termes de fréquentation, l'accueil de l'Hôtel de Ville, principalement directionnel (physique et téléphonique), a recensé plus de 100 000 personnes au cours de l'année. Les mairies de quartier, fonctionnant en guichet unique, ont délivré diverses prestations en matière de sport, de jeunesse, d'éducation, de formalités administratives, de mobilité, d'action sociale, de culture.

Elles sont également amenées à traiter des questions relatives au cadre de vie, en lien avec Nancy en direct. Les mairies de quartier ont accueilli, dans leur nouveau périmètre, plus de 50 000 personnes.

Quelques chiffres permettent de refléter l'activité de ces sites :

- ▶ 4 817 documents délivrés dont 4 260 cartes nationales d'identité et 3 860 passeports ;
- ▶ 4 459 opérations recensées au titre des régies de recettes, pour un encaissement de 0,178M€ ;
- ▶ 232 inscriptions aux activités sportives et 785 dossiers de préinscription scolaire.



2018 verra la concrétisation du projet pluridisciplinaire de la « mairie – médiathèque de quartier Saint-Pierre » qui accueillera, outre les services de l’actuelle mairie de quartier Saint-Pierre et de la médiathèque de quartier Nabécor, une antenne du Centre communal d’action sociale. 0,522M€ sera consacré à cet investissement en 2018.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le service a également la charge des opérations de recensement de la population qui concerne chaque année un échantillonnage de 8% des logements de la commune soit 5 603 logements pour l’année 2018. La population légale de notre commune au 1^{er} janvier 2018 est de 107 563 habitants, selon l’INSEE (dont 105 162 habitants pour la population municipale et 2 401 pour la population comptée à part).

LES CIMETIÈRES

Le service des cimetières est également rattaché à la Direction des Formalités Administratives et dans le cadre de la gestion de ses deux nécropoles, les cimetières de Préville et du Sud, la Ville propose des concessions funéraires et cinéraires, des columbariums et un espace Jardin du Souvenir. En 2017, 622 concessions funéraires, cinéraires et columbariums ont été vendus. Les recettes liées à la vente des concessions funéraires et cinéraires sont estimées à 0,523M€.

Le budget de fonctionnement des cimetières est principalement consacré à la reprise administrative de concessions et aux travaux d’entretien courant (0,103M€).

À ces missions courantes s’ajoutent des missions plus « exceptionnelles » liées

notamment aux changements de réglementation ou au développement de nouveaux besoins. Ainsi, le service procédera à l’aménagement de sites cinéraires pour un montant de 0,040M€.

En 2018, après l’aménagement du cimetière du Sud avec la pose de nouveaux columbariums, la Ville de Nancy fera appel à une assistance à maîtrise d’ouvrage (0,020M€) pour engager nos nécropoles dans la démarche du « zéro phyto », conduite depuis 2006 par la Direction des Parcs et Jardins de la Ville, qui devra s’appliquer pour les cimetières à partir de 2020. La gestion différenciée des espaces que sous-tend cette démarche implique notamment de définir, en 2018, un plan pluriannuel d’investissement pour faire évoluer les aménagements des cimetières dans une logique patrimoniale, pour Préville, et de biodiversité pour le cimetière

du Sud. Des programmes de formation et d'action seront programmés pour accompagner les équipes techniques et ainsi améliorer l'entretien des cimetières.

NANCY VILLE NUMÉRIQUE

Depuis plusieurs mois, une démarche de travail collaboratif et d'innovation autour du numérique s'est mise en place. C'est ainsi qu'est née la démarche #NancyFacile, projet regroupant la modernisation des canaux d'entrée des demandes et réclamations. Ce sont aujourd'hui près de 60 agents municipaux qui participent activement à la vie de ce projet. Plusieurs solutions numériques seront ainsi mises en œuvre dans l'année 2018 telles que la gestion électronique de courrier et la mise en œuvre d'un centre de contacts usagers. Plusieurs outils numériques comme des logiciels de parapheurs électroniques ou un nouvel intranet seront acquis ou créés pour l'occasion. Ces nouvelles pratiques basées sur l'utilisation de logiciels Open source contribuent à la mise en place d'une administration exemplaire.

La participation digitale sera aussi un axe fort de développement. Après les expérimentations autour du projet musée lorrain puis plus récemment sur la modification des rythmes scolaires, une plateforme de concertation numérique va être installée. Elle sera à la fois utilisée par la ville de Nancy mais aussi par les instances de concertations de quartier qui disposeront d'espaces privés.

Toujours dans le domaine du logiciel libre, une partie du budget numérique

sera consacrée à la migration de la chaîne bureautique de Microsoft vers la suite de logiciels libres LibreOffice générant ainsi de substantielles économies sur le prix des licences.

Dans le cadre de la modernisation de l'administration, 2018 est aussi une année charnière en terme de dématérialisation. C'est ainsi que seront conduits durant cet exercice des actions des dématérialisations au niveau de la commande publique, des finances et de l'urbanisme. À chaque fois, ces actions sont accompagnées d'acquisitions de logiciels et de formation des agents.

Comme tous les ans, la modernisation du système d'information se poursuivra avec plusieurs évolutions de versions de logiciels métiers, la mise en œuvre d'un outil de GPEEC et un travail important sur les logiciels de gestion des musées.

Côté matériel, toujours un accent particulier sur le renouvellement des postes de travail avec un effort spécifique sur les écrans ainsi que sur les outils de mobilité (smartphones et tablettes).

Nancy continue en 2018 à jouer un rôle croissant au niveau du numérique dans le Grand est. C'est ainsi que sera organisé en novembre 2018 la deuxième édition du Libre sur la Place, moment d'échanges du secteur public autour de l'innovation et du logiciel libre (la 1ère édition en 2017 a réuni plus de 100 participants représentant près de 80 administrations). Une autre journée autour de la modernisation de l'État et de l'archivage électronique aura lieu fin mai.

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES NANCÉIENS

L'enveloppe totale des dépenses de formation se monte à 0,494M€ pour d'une part proposer un éventail de formations visant à renforcer la professionnalisation des agents et d'autre part financer les formations nécessaires dans le cadre de la dotation en arme létale de la Police Municipale.

Par ailleurs, la Ville de Nancy et son Centre Communal d'Action Sociale poursuivent la démarche de prévention des risques psychosociaux engagée jusqu'en 2020, par le biais de démarches de sensibilisations, de formations, mais aussi d'ateliers participatifs dont l'objet est la proposition de solution concrète de prévention et d'accompagnement.

GESTION DU PARC IMMOBILIER

Sur le plan de la rationalisation du parc immobilier, la Ville poursuit la valorisation de ses bâtiments, soit par la mise en location onéreuse de locaux initialement occupés par des services municipaux (les revenus des immeubles se montent en 2017 à 2,542M€), soit par des cessions (à ce titre 2,276M€ de recettes sont prévus en 2018).

MÉCÉNAT

Dans un contexte de contraintes budgétaires pour les collectivités territoriales, mais également d'accroissement de la responsabilité

sociétale des entreprises, le mécénat, de toute nature, prend une place de plus en plus conséquente dans le modèle économique de l'action publique. Perçu favorablement par trois quart des Français, le recours au mécénat par les collectivités territoriales se développe et se structure de plus en plus. En 2018, la montée en puissance du mécénat reposera sur une volonté politique forte traduite notamment par une organisation politique et administrative précise dont les missions principales sont :

- ▶ la mise en place d'une stratégie de mécénat
- ▶ la recherche structurée des mécènes
- ▶ la création, le développement et l'entretien des relations avec les mécènes et les réseaux d'entreprises ;
- ▶ la gestion administrative,



juridique et financière des partenariats et de la collecte des dons.

Un budget de 10 000 € en fonctionnement sera consacré à sa mise en œuvre.

2. GOUVERNANCE ET PARTICIPATION

LA MOBILISATION DES INSTANCES DE PARTICIPATIONS

Avec le soutien aux 7 conseils citoyens de la ville, la ville concourt à l'animation et la participation dans la ville tout en laissant à ces structures associatives le soin de définir leurs priorités. Impliquées dans la vie quotidienne des quartiers et véritables relais entre les habitants, les acteurs économiques, le monde associatif et la Ville, les conseils citoyens contribuent à la qualité du cadre de vie en priorisant les travaux de voirie ou les aménagements de sécurité, ou bien encore en participant, par exemple, à la réflexion sur la conteneurisation des déchets. En 2018, ils devront, comme le statut le prévoit, procéder au renouvellement de leurs instances permettant à chaque citoyen qui le souhaite de s'engager pour son quartier.

Le soutien financier aux différentes associations de quartier chargées d'animer et de contribuer au mieux vivre ensemble représente un budget de 0,095M€ en 2018.

Enfin chaque année, la ville accueille ses nouveaux habitants à l'Hôtel de Ville pour leur faire découvrir les richesses de la cité et leur présenter l'ensemble des services mis à leur disposition. Le budget consacré à cette manifestation est de 0,01M€.

LE CENTRE DE RESSOURCES DE LA VIE ASSOCIATIVE

La mise en service, en septembre 2015, du Centre de Ressources de la Vie Associative, guichet unique à destination des associations, témoigne d'une forte volonté de la Ville de Nancy à soutenir et à accompagner les associations de son territoire.

Porte d'entrée unique pour les associations, le Centre de Ressources de la Vie Associative assure le traitement de toutes les demandes associatives, qu'il s'agisse d'aides financières, matérielles ou pour toute démarche d'organisation d'une manifestation petite ou grande.

Visant à simplifier les démarches et procédures des associations, dans leurs relations avec la collectivité, le Centre de Ressources recense l'ensemble des demandes (subventions, matériels, locaux, etc.), les transmet aux services concernés pour analyse, étude et traitement et

veille à ce que les réponses interviennent rapidement.

La manifestation « Associations en Fête » organisée le 17 septembre 2017 a fédéré près de 200 associations au Parc de la Pépinière. Ce moment témoigne de la dynamique associative du territoire.

Organisée en biennale, cette manifestation laissera sa place en 2018 au forum interassociatif, qui se déroulera le 13 octobre prochain, afin d'évoquer la dynamique associative de notre territoire et de proposer des formations correspondant aux attentes des responsables associatifs bénévoles (0,005M€).

Par ailleurs, chaque année, le prix « Nancy citoyenne » de la Ville de Nancy récompense les projets solidaires des associations présentes sur les territoires et valorise l'engagement bénévole des responsables associatifs en faveur du bien commun. Ce prix comporte deux catégories :

- ▶ le prix « Nancy citoyenne »
- ▶ le prix du citoyen nancéen.

Il sera poursuivi en 2018 avec un appel à candidature en septembre et une remise des prix en fin d'année.

Nancy,
www.nancy.fr